

Du Patois Créole
DE L'ÎLE BOURBON
Volsy FOCARD

DU PATOIS CRÉOLE DE L'ÎLE BOURBON

Volsy FOCARD

(Etude lue par l'auteur en la séance des « Sciences et Arts » du 16 mai 1884)
Pour l'édition originale : imprimerie O. Delval, rue du Barchois, 50, Saint-Denis, 1885.

Pour l'édition numérique actuelle (2015) :
Texte intégral accompagné de notes de lecture
A partir de l'édition préparée, présentée et commentée
pour l'association Tangol par Monique Payet

DU PATOIS CRÉOLE DE L'ÎLE BOURBON

Volsy FOCARD

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS DE L' ASSOCIATION TANGOL	PAGE 3
TEXTE DE VOLSY FOCARD	PAGE 4
NOTES DE MONIQUE PAYET	PAGE 25
VOLSY FOCARD - ELÉMENTS BIOGRAPHIQUES PAR MONIQUE PAYET	PAGE 37

Avant-propos de l'association Tangol

Tangol, dont l'un des objectifs est de susciter une participation productive à la recherche et aux débats dans le domaine de la langue et de la culture créoles, a entrepris la réédition d'ouvrages à vocation culturelle.

Il nous a paru utile et intéressant de publier dans un premier temps deux instruments de travail devenus malheureusement introuvables dans leur intégralité : « Les origines du patois de l'île Bourbon » d'Auguste Vinson et « Du patois créole de l'île Bourbon » de Volsy Focard.

S'agissant de contributions parues autour de la période charnière du XIX^e et du XX^e siècle, le choix est bien entendu restreint dans la mesure où ces deux classiques de référence sont les deux seules analyses dans lesquelles deux auteurs réunionnais se sont intéressés à la langue en se penchant sur les questions que se posaient à la même époque les érudits créoles d'autres régions créolophones (Saint-Quentin, Thomas, Baissac...) : dialecte, patois ou langue ? origine, filiation, comparaison, part du substrat ; difficultés de l'écrire... Il faudra attendre les années 1960 pour que, après un si long silence, cette problématique soit de nouveau abordée à l'éclairage de la linguistique structurale et du questionnement sociolinguistique.

Mais, au-delà de cette restriction matérielle elle-même, notre choix se justifie par le fait que ces deux figures nous ont semblé, dans leur rapport à la langue créole, exemplaires de la configuration complexe de la société réunionnaise bousculée

de cette fin de siècle. Ajoutons que Volsy Focard reste l'un des premiers à avoir introduit dans la réflexion sur la langue créole la dimension orthographique et ce, d'une manière assez profonde et hardie pour son époque.

La causerie de Volsy Focard intitulée « Du patois créole de l'île Bourbon » parut dans *Le Sport colonial* du 14 janvier 1884. Le 16 mai 1884, il donna lecture de sa communication à la Société des Sciences et Arts de la Réunion, qui la publia dans le *Bulletin de la Société des Sciences et Arts de la Réunion*, Année 1884, Imprimerie Théodore Drouhet, Fils, Saint Denis, 1885, p.179-239 (ou Imp. O. Delval, Saint-Denis, 1885, p.5-67).

Robert Chaudenson a présenté des extraits de ces deux monographies et les a commentés dans *Textes créoles anciens (La Réunion et Ile Maurice). Comparaison et essai d'analyse*, Helmut Buske Verlag Hamburg, 1981.

Alain Armand et Gérald Chopinet ont repris dans *La littérature réunionnaise d'expression créole 1828-1982*, L'Harmattan, 1983, les textes en créole rapportés par A. Vinson et V. Focard.

Les textes des deux études sont ici reproduits d'après les exemplaires de la Bibliothèque Nationale.

Les notes de bas de page sont de l'auteur. Pour une meilleure lisibilité, les appels de note de bas de page de 1 à 5 dans la version originale ont été remplacés par les lettres de a à e [N. d. E.].

DU PATOIS CRÉOLE DE L'ÎLE BOURBON

Volsy FOCARD

L'île de la Réunion¹ a eu plusieurs fois cette heureuse fortune, au cours de son histoire, d'attirer sur elle l'attention publique, aussi bien dans la mère-patrie qu'à l'étranger.

En ces derniers temps surtout, et aujourd'hui encore, ses communications devenues rapides avec l'Europe, ses relations suivies avec des pays qui, naguère, la connaissaient à peine, les voies ferrées ouvertes à travers ses montagnes étonnées d'entendre siffler la vapeur dans leurs entrailles de granit, les deux ports qui se creusent sur ses plages tourmentées et, enfin, le bruit du canon de la France qui retentit à côté d'elle et en partie pour elle, toutes ces choses d'autant plus grandes qu'elle est petite, ont jeté un nouvel éclat sur notre chère Colonie.

Il n'y a pas jusqu'à son patois créole qui n'excite la curiosité des gens du monde ; et cela de Paris en Autriche.

Voici qu'un savant professeur de l'Université de Gratz, en Styrie, veut le faire entrer dans une monographie philologique dont il prépare en ce moment même les éléments².

Puisqu'il en est ainsi, je ne veux pas laisser échapper l'occasion de dire, moi aussi, mon sentiment sur cet intéressant sujet.

Ma foi, je mettrai toute modestie de côté, et j'en parlerai avec l'autorité que me donnent ma qualité de Créole et le souvenir de mes dialogues d'enfant avec les petits Noirs de la maison paternelle.

Il est bon, d'ailleurs, que l'on cherche à fixer³ ce langage original, à nul autre pareil, qui va se perdant chaque jour, à mesure que les livres de notre vieux Lhomond⁴ pénètrent chez les plus infimes de notre population⁴.

Mais est-ce un patois que le parler populaire de Bourbon ?

Oui, parce qu'il est un « langage particulier à une province ; qu'il est né de l'altération de l'idiome d'une nation », pour écrire comme les dictionnaires ; mais il diffère essentiellement des patois proprement dits, tels, par exemple, que celui de la Bourgogne, de la Picardie, de la Provence, qui sont faits tout d'une pièce, avec des mots pour chaque objet à désigner, pour chaque idée à émettre.

Il diffère de ces patois, et, ceci est caractéristique, parce qu'il est composé exclusivement de mots français, les uns restés entiers, les autres seulement modifiés, d'autres enfin, ou raccourcis ou allongés ou retournés, il faudrait dire contrariés, comme si leurs créateurs s'étaient fait un jeu d'en déplacer les lettres, tout en conservant les traces de leur origine et les signes de leur nationalité. Il est donc loin de ressembler à ses grands parents de France, notre patois créole⁵.

Et puisque je parle de son origine, c'est ici le lieu de relever une opinion rapportée jusque dans les livres : à savoir que le « créole est un français altéré, mêlé à une foule d'expressions et de mots empruntés aux marins, cafres, malgaches, indiens, etc. »⁶.

Que le créole soit un français altéré, je le veux bien ; mais qu'il ait été créé avec des mots mêlés de cafre, de malgache et d'indien, je puis d'autant moins l'admettre que je ne trouve aucun de ces mots là dans sa phraséologie générale⁷.

Les mots cafres et malgaches – les Indiens n'ont rien à faire ici⁸ –, mots très rares, que tout le monde emploie aujourd'hui, ne s'y rencontrent que dans les désignations de lieux. Ils proviennent évidemment des anciens Marrons, les *Noirs nouveaux*, comme on les appelait alors, qui, fuyant à l'intérieur de l'île dès leur débarquement dans la colonie, ont baptisé de noms pris dans leur dialecte respectif (plutôt malgache que cafre) quelques-unes de nos montagnes, certains sites de nos forêts qui leur rappelaient le pays pour eux perdu et qui nous rappellent à nous, au contraire la découverte de notre île.

Mais à induire de là que notre patois créole descend des insulaires de la côte d'Afrique et de Madagascar, il y a loin.

Autant voudrait-on dire que la langue française est mêlée de mots italiens et anglais, parce que nous avons pris à l'Italie et à l'Angleterre, par fantaisie et par mode, quelques termes techniques quand nous parlons « musique et sport ».

Non, le langage populaire de Bourbon, le créole, ne doit rien aux dialectes dont se servent MM. les Hovas et MM. les Macouas ; il est tout français,

français bizarre, excentrique, mais fort doux et fort gracieux.

Il y a une autre particularité qui distingue le patois de Bourbon : c'est qu'il n'est point parlé absolument de la même manière par les diverses castes ou classes de notre population⁹.

Ainsi, ceux de nos compatriotes qu'on qualifie à la fois de *Créoles de bois*, de *petits Créoles*, qui descendent des premiers colonisateurs de l'ancienne Mascareigne, qui se sont retirés sur les hauteurs à mesure que le littoral se peuplait de nouveaux venus, emportant avec eux leurs mœurs, leurs habitudes agrestes et l'indépendance, cette sœur aînée de la Liberté, eh bien, ces Créoles-là ne prononcent pas les syllabes tout à fait comme les Noirs indigènes, et ceux-ci, à leur tour, ne s'énoncent point comme les Cafres et les Malgaches que l'esclavage et l'immigration ont naturalisés chez nous. Je laisse toujours de côté les Indiens.

Pour les Créoles – les petits Créoles –, ils ont ce parler qu'on appelle vulgairement parler gras et, en même temps – qui le croirait ? – très emphatique, agrémenté d'intonations gutturales des plus marquées.

Ils abusent étrangement de l'accent grave ; et ils emploient, en les rendant risibles des expressions relativement relevées, d'un français qui leur a été légué par leurs ancêtres, les « bons Blancs », comme ils le font remarquer avec une vanité qui remonte aux premiers âges de la Colonie.

Ainsi, supposons une rencontre entre deux descendants de ces « bons Blancs ». Ils s'abordent :

– Ah ! vla Dessaline, quouq y dit, mon crèòle ? (crai-ole).

– Ma foi, pas grand çose, mon brave Maillot, inque tantine Zézette que la perde son cien, l'attrapé *juin dujussion* de *mayoc bouyu*.

– Dis pas, don, le pauve Cascavelle l'a succombé (succombait).

– Vouï, mon crèòle, c'éte in famé cien, in bon çassère de tang.

Voulez-vous une pareille rencontre entre deux Noirs indigènes ?

– Ah ! vla Zean-Baptiss, qué nouvelle ?

– Nouvelle n'a point.

– Zautt la dit malhère l'arrive la case ton tantine, ma Phrasie¹⁰.

– N'a pas *rive* malhère, inque le cien tantine la crévé.

– Tout de bon, son zoli ptit cien coton là ?

– Vouï, ça minme.

– Quoué ça que l'avé ?

– L'avé dijission mayoc bouï.

Voulez-vous entendre deux Cafres s'entretenir d'un même malheur : la mort d'un chien arrivée récemment ?

– Bouzou. Quou qui dit à vous ?

– Eh, eh, li là, ça va, ça va coume ça minme.

– Mai zoudi là, vou y mace tout sel : aquoulé Lacouti ? (Langouti).

– Ah ! vou y conné pas ?... Lacouti li mot.

– Li mot ! qui malade li cien là la gagné ?

– Mayoc la fé mot à li, l'attrape douzousson. Li la fini là mainme¹¹.

Saisissez-vous, Messieurs, la différence, et remarquez-vous que plusieurs des mots restés français dans la bouche des petits Créoles et des Noirs indigènes ne se font plus entendre chez les Cafres ?

Mais revenons aux *Créoles de bois*, nos compatriotes, chasseurs de merles et de cabris marrons ! Ils ne se contentent pas d'enjoliver la langue française, de la façon que vous savez, ils prétendent encore la doter de qualificatifs dont certains, du reste, ne déplairaient peut-être pas à l'Académie.

Certes, ils ne se sont jamais doutés qu'ils avaient l'honneur, en cela, d'imiter Corneille, J. J. Rousseau, Napoléon^{1a}; ils ne s'imaginent pas que, depuis trente ans, il y a nombre de locutions nouvelles qui ont pris droit de cité dans nos dictionnaires, mais ils adorent le néologisme, et, partant ils ont créé et ils créent tous les jours des adverbes, des noms, des pronoms, des adjectifs, surtout des adjectifs.

Ainsi, ils disent *bazardier*, *bazardière* (de bazar), pour désigner celui ou celle qui vend, qui colporte dans les rues des légumes ou des fruits.

Ils ont inventé le mot *embaratère*, *embaratèse*, c'est-à-dire « faiseur, faiseuse d'embaras ».

Ce mot là nous a paru si expressif que même les plus lettrés d'entre nous l'emploient, usuellement, en le francisant tout à fait, sans égard pour l's final de son étymologie.

Ainsi, tout le monde dit ici, un peu par dérision, il est vrai, un *embarrateur*.

Ils ont deviné le vieux substantif *agaceur* (taquin, querelleur), oublié depuis longtemps déjà, et ils

^{1a} *Invaincu*. – *Investigation*. – *Idéologue*.

l'ont rajeuni pour leur usage particulier, en le prononçant *agacère*.

Je dis qu'ils ont deviné ce substantif, s'ils ne l'ont pas hérité des agents de la Compagnie des Indes^{2b}.

Ils ont qualifié de *embêtère*, *embêtèse*, le causeur ou la causeuse, qui, suivant l'un de leurs dictons, *nà nà de miel dann la bouce* (qui a du miel dans la bouche, qui a des paroles mielleuses).

Ne croyez pas qu'il s'agisse ici d'un ennuyeux, de quelqu'un qui selon l'expression malhonnête nous embête, mais d'un enjôleur ; de celui, pour rester dans la trivialité, qui donne des colles.

Le baron de Craque, s'il a jamais existé, était *in embêtère*, et la femme célèbre qui avait signé un bon billet à la Châtre, était *in embêtèse*¹².

Ils ont d'autres mots des plus pittoresques. On connaît leur *comme ça même*, qui veut dire bien plus encore que notre *je ne sais pourquoi*.

Ce « comme ça même » est une réponse pour toutes les questions auxquelles on ne peut ou l'on ne veut pas répondre.

Ils ont aussi *in bon pé* (un bon peu), pas beaucoup, mais plus que peu, très suffisamment, dans une mesure convenable.

Veulent-ils déterminer la quantité de rhum qu'il importe de verser dans un verre, pour un vrai *coup de sec* de créole, ils recommandent la mesure des *quate doigts fanés*.

Vous voyez d'ici quel peut être ce coup de sec de *quate doigts fanés* ; les quatre doigts de la main, ouverts, écartés, fanés, du verbe *faner* (étaler le foin).

Il ne faut pas oublier, non plus, le mot *capeux* dont nos emphatiques se servent comme pour déprécier un terrain où il y a de grosses roches, des caps.

Remarquez que cette expression n'est hasardée qu'à demi, puisque nous en avons les cousins germains dans les mots *pierreux*, *rocheux*, *rocailleux* : sol pierreux, montagne rocheuse, terre rocailleuse.

^{2b} *Agaceur*, s.m., ancien mot dont on se servait au figuré pour désigner celui qui pique, qui irrite, qui taquine par des paroles, etc. Ce vieux mot pourrait être réintégré dans la langue moderne (Bescherelle).

L'un de leurs plus jolis barbarismes est celui qu'ils commettent avec le mot *platitude*, au moyen duquel ils désignent un terrain plat, par opposition à un terrain capeux.

– Dosimond m'a du que tu la venu propriétaire ; que toué l'attrape cent gaulettes javec ton onc Zean-Zacques Pérott, et que ch'est in terre que lé bon ? Ch'est pas juin terrain capeux ?

– Aregarde ! Ch'est in *platitude* depuis la roce à Zaquot zisque la *caveurne* de Bras Sec (*aregarde* : allons donc, tu n'y penses pas).

C'est ainsi qu'à la personne qui nous dit une énormité, nous répondons par cette exclamation : « Par exemple ! » ou bien « vous vous moquez ».

Ainsi, le *propriétaire* foncier qui possède une *platitude*, n'a chez lui

« Aucun chemin montant, sablonneux, malaisé ».

Il y a, en outre, le mot *verbalement* que nous avons à relever au profit de nos néologistes créoles, et qui, dans leur parler, ne veut plus dire « de vive voix », mais « carrément », « sans ambages ».

– Y m'a du : toué cé t'in faille créole ; je l'ai flanqué juin soufflé.

– Mâtin, tout d'in coup comme ça ?

– Vouï, je l'ai flanqué *ça verbalement* (sur le champ sans hésitation).

Ce n'est pas tout ; ils ont de plus cette manie d'adopter, après les avoir entendu prononcer en bon français, les locutions dont les consonnances (*sic*) leur plaisent à l'oreille ; et cela sans égard aux acceptions pour lesquelles elles ont été créées.

Vous venez de voir ce qu'ils ont fait du mot *platitude*. Eh bien, demandez à un *Créole de bois* – nous tenons à cette vieille désignation –, demandez-lui s'il connaît tel individu. Dans le cas où il ne le connaîtrait qu'imparfaitement, il vous répondra qu'il le connaît *machinalement*.

Il est vrai que, cette fois, l'expression n'est pas malheureuse, puisque machinal veut dire « sans intention », et que connaître quelqu'un seulement pour l'avoir rencontré par hasard, sans avoir recherché sa société, c'est, en effet, le connaître machinalement.

C'est égal, ce mot destiné à caractériser des choses – mouvement machinal – a une étrangeté comique, appliqué aux personnes.

Et que dites-vous du verbe *correspondre* qui apparaît subrepticement dans la phrase suivante :

Deux Créoles se prennent de dispute dans une case quelconque, et l'un d'eux voulant terminer le différend par quelque chose comme un pugilat, adresse cette apostrophe à son adversaire : « Sorte *déhors*, mèn vé te *corresponde* ! »

Cela équivaut à cette menace vulgaire : « Viens, je vais te donner ton compte ».

Nous sommes toujours, n'est-ce pas, aux mots adoptés ? Eh bien, écoutez :

Joseph Didic avait été obligé de recourir à l'autorité paternelle du juge de Paix de sa localité, pour rétablir l'ordre dans son ménage.

Il rencontre, au Bras-Panon, *Docité* ma *Fancette* (Docité fils de Fanchette) qui l'aborde avec cette question :

– Et que ta femme y acoute à toué à ce t'hère ?

– Ah voui, grâce à Dié, depis que Msié le jige de Pai la donne à li zin corruption (correction, admonestation), cé t'in mouton : y travaye comme in *satyre*.

Est-ce par ce que sa femme était devenue douce comme un « mouton », que Didic comparait le travail qu'elle accomplissait à celui d'un homme-*bouc* ?

Mais ce n'est pas dans ce langage prétentieux, dans ce boursoufflage (*sic*) sans règles des petits Créoles, ni dans le baragouin des Cafres qu'il faut chercher le véritable patois de Bourbon.

Il est chez les Noirs indigènes, surtout chez les négresses. C'est là qu'il se trouve dans toute sa verdeur et sa vivacité. Et, encore, a-t-il changé quelque peu depuis l'émancipation des esclaves qui a fait changer également, à leur désavantage, il faut bien l'avouer, les mœurs, les habitudes et le caractère de ces mêmes esclaves.

Voilà comment, hélas ! les plus belles, les plus grandes choses, comme la Liberté, par exemple, peuvent amener certains résultats lamentables.

Témoin cette superbe montagne de Salazie qui s'éroulait naguère, engloutissant sous ses débris formidables, ceux-là mêmes de ses habitants qui avaient été attirés à ses pieds par la fécondité de son sol et l'abri protecteur de ses gigantesques remparts¹³.

Oui, ce sont les Noirs et les négresses créoles qui retiennent encore pour eux, et à grand peine, ce joli parler bourbonnais. Chez eux, il est facile, expressif. Si la phrase paraît devoir être longue, elle est raccourcie par le retranchement d'un mot, d'une syllabe ; si le récit d'un racontage ne semble pas courir assez vite, il lui est donné un autre tour, et cela avec la rapidité de la pensée et au moment même où celle-ci est exprimée.

Entendez deux commères se disputant au milieu de la rue, parlant en même temps et à qui débitera avec le plus de volubilité ses allusions mal sonnantes, ses injures même. C'est merveilleux !

Nous avons dit plus haut, que les petits Créoles abusaient de l'accent grave ; les Noirs indigènes, eux, abusent de l'accent aigu.

– A cause li la fé ça ? (il a fait cela).

– Ou quelé, où ça qui lé ton papa ? (où est ton papa, où qu'il est ?)

Ils ont une prédilection telle pour le *z'* qu'ils lui font remplacer plusieurs lettres de notre alphabet, notamment le *j* et le *g*¹⁴.

– Touzours moin va ress ensemble mon fame ; voui, ma garde à li (moin va garde à li) qu'a même ça que zautt va di.

(Je resterai toujours avec ma femme quand même, malgré ce qu'on va dire).

Sans doute de vilains propos pour l'éloigner d'elle.

– Li la fé travaye à moin, li la garde mon larzent.

– A cause ti tappes mon zenfant, ti crois ça zenfant crévère la faim comme toué, boug de flanère. Ta l'hère m'appelle Zean Batiss pour flanque à toué si la guèle.

– Qui ça ? toué ? Va-t-en çace ton Zean Batiss, mène à li ici, t'a voir, comme m'a ranze à li (amènes-le (*sic*) ici, tu vas voir comme je vais l'arranger^{3c}).

Me n'ami (mon ami) li la *zire zire* à li, *apré* li l'a bime, bime à li.

Il l'a injurié à plusieurs reprises et il a fini par lui donner des coups, il l'a abimé (*bimé*).

^{3c} M'appelle, ta voir et m'a ranze, soit moin v'appelle, toué va voir et moin va ranze, raccourcis pour la circonstance afin d'aller vite.

– O toué Marizeanne, où que ti viens ? Depis ce matin mou y rode à toué. Ti crois moin la prend à toué pour toué couraille partout dann Sainenis, pour aller cacaille, cacaille dann la rie ?

– Toué la vi à moin couraille dann la rie ? Eh ben, mou y vien voir in amize^{4d} à moin lé malade.

Courailleur, pour courir de côté et d'autre ; *cacailler* pour cailloter, babiller, allusion au gloussement de la poule mère ou pondeuse.

– Ma cère, voutt poule-là tardra pas ponde, vla li commence *cacaillé*.

Si le z est la lettre favorite des indigènes, par contre ils n'aiment pas assez la lettre l pour l'employer là où elle est cependant destinée à être prononcée.

Ainsi, ils diront *ensemble* pour ensemble, *capabe* pour capable, *pareye* pour pareil.

Ce qui veut dire qu'ils tendent toujours, et partout, à réduire leurs mots en moins de syllabes possibles.

De là : *fronté* pour effronté, *placement* pour emplacement, *Zénor* pour Agénor, *ranzé* pour arranger, etc.

– Où ça que vou y ress à présent ?

– Mou y ress dann placement Me-sié *Zénor*, li même l'a veni rode à moin pour *ranze* son zardin.

Ils vont même jusqu'à dire *valide* pour invalide.

– Où quelé voutt frère ; n'a n'a longtemps moin n'a pas vi à li.

– Comment, vou y conné pas ? Li la parti travaye la « Pointe », la mine la pète côté de li, la casse son bras, à vla li la veni *valide* !

Souvent ils disent *vec* pour avec, comme ils disent parfois *ma* pour moin, *ta* pour toué¹⁵.

Ils ne prononcent jamais le *ch*. Aussi, en parlant, proscrivent-ils la seconde de ces deux lettres lorsqu'elle suit la première.

Exemple :

– *Cemin* là, lé longue m n 'ami.

– *Ceminé* là, lé haut, va^{5e}.

– Moin n'a n'a *çagrin* même, depis moin la perde mon fame.

Quant aux genres, aux nombres, il n'en est tenu aucun compte dans notre langage populaire. C'est-

à-dire que le masculin est confondu avec le féminin, le singulier avec le pluriel.

De là : *mon* fame, pour ma femme, mon zenfant aussi bien pour *mon* enfant que pour *mes* enfants.

Quant aux noms, pronoms, verbes, adverbes, adjectifs, ils donnent lieu à ce qu'on pourrait appeler, avec un peu de boursoufflure (*sic*), une perturbation grammaticale¹⁶.

Et pourtant, lorsqu'on entend le langage si précis, si clair de nos indigènes, on dirait qu'ils ont l'instinct du « pouvoir d'un mot mis en place ».

Ils ne conservent guère, d'ordinaire les syllabes finales pleines et sonores, ils les ouvrent, les éclairent pour ainsi parler.

De fleur, ils feront *flère* ; de menteur, *mentère* ; de chasseur, *çassère* ; de voleur, *volère* ; de taquin, *taquinère* ; de flaneur, *flanère* ; de flatteur, *flattère*.

Ou bien, ils en changent la désinence. Ils diront *menterie* pour mensonge, *jalouserie* pour jalousie, *naname* pour nanan (friandises).

– Plère pas mon zenfant, ta l'hère manman va donne à vous naname.

(Ne pleure pas mon enfant, tout à l'heure ta maman, moi, va te donner du nanan (à manger).

Ce mot de *naname* me rappelle celui de *namename*, qui est cafre celui-là, et qui exprime quelque chose comme balbutier, embarras de s'expliquer sur un fait intéressant à un titre quelconque.

M ou-y pale à vous (c'est un Cafre qui se plaint), vou y aponde pa ziss, vou y *namename* (moi je parle à vous, vous ne répondez pas juste (ziss)). Vous hésitez, vous tergiversez ; et cela pourrait bien être à dessein, pour ne pas vous expliquer franchement sur l'objet de la question qui vous est adressée.

Que de gens qui souvent *namement* sans y être obligés !

Bien que ce soit incidemment que je reviens au Cafre, il convient toutefois puisque j'ai rappelé la prédilection du Noir indigène pour la lettre z, de faire remarquer celle de l'insulaire de la côte d'Afrique pour la syllabe *ou*, avec laquelle il remplace invariablement les syllabes *au* et *on*, en même temps qu'il interdit à la lettre *r* l'entrée des expressions dont il entend se servir¹⁷.

Exemples :

^{4d} *Amise*, voilà un second féminin au mot ami.

^{5e} Le cafre dira *Cimin là li* longue, *ciminé là li* haut.

– O vous, pa Azor, y timbe beaucoup la plie la haut Brilé ?
– Ah ! n'a n'a boucoup la poulie même.
– Quoué ça tapaze zautt la fé dann fond là, hier à soir ?
– Quoué ça tapaze là ? Tambou cafe ça (tambour cafe ça, tamtam).
– Voutt garçon y fé pas rien don, mou y voué à li marce, marce dann la rie ?
– Laquel ? Zouseph ? quou ça li va fé, li mace coumme ça même diho, diho (dehors, dehors), li paësse ça pitit Noi la.
Vous voyez quelle horreur il a des *au*, des *on* et des *r*, ce vieux Macoua.

Je n'oublie pas que si nos Noirs indigènes n'ont pas adopté tous les barbarismes que nos *petits Créoles* emploient avec emphase, tels que, par exemple, *capeux*, *platitude*, *corruption*, *crayole*, qui réclament une prononciation particulière et nette, ils ne manquent pas, cependant, de s'emparer des mots créés par leurs aînés et qui entrent dans leur manière de dire, dans leur diction.

Exemples :

– Quoué ça ton papa y fé là bas Saintizanne ? Lé touzours cocé li ? (il est toujours cocher ?)
– Non va, li la rente *bazardier* à ce t'hère (il est *entré*, il s'est fait *bazardié*, à cette heure, maintenant).
C'est comme si nous disions à quelqu'un :
– Qu'avez-vous fait de votre fils ? et qu'il nous répondrait :
– Je l'ai fait *entrer* dans la Marine.

– A bas, ress tranquil don, vec ton Zoson (Joson), cét'in *embarratère*.

– Ma cère, comment ti pé acoute ptit Noir là, ti conné pas cé-tin *embètère*. Et que li lé capable sogne à toué, qua même li va marié avec toué ?

– Ti croué li *va* embête à moin ? (ou *v'embete* à moin). *Lé tard li*.

Voilà encore une expression à noter :

Lé tard li, c'est-à-dire il ne s'est pas levé assez matin pour cela ; il s'abuse, le pauvre sire.

Cette sorte de défi paraît avoir remplacé celui de *navé le cien pour manze l'ail*¹⁸, qui ne se dit plus que fort rarement aujourd'hui, et qu'on entendait à chaque instant, il y a une vingtaine d'années.

– Pends gare à toué, si ti sa va son case li va flanque à toué.

– Navé le cien pour manze l'ail (c'est ça qui n'est pas vrai, par exemple).

– A cause toué la fé ça, Guistine ?

– *Comme ça même, manman* (je n'en sais rien, je l'ai fait sans but, sans motif, tout naturellement).

Ce « *comme ça même* » est une réponse à toutes les questions auxquelles on ne peut ou l'on ne veut pas répondre.

– Quand li la donne à toué mais là, li la donne à toué in sac entière ?

– Li n'a pas donne à moin in sac, mai li la donne à moin *in bon pé*.

Et celui des deux interlocuteurs qui a reçu le maïs se tient pour satisfait.

Nous terminons ce paragraphe par deux aphorismes fort employés par MM. les Noirs et mes dames les négresses. L'un est à l'adresse des présomptueux, des inconséquents, des prétentieux :

La langue n'a point l-zos.

C'est-à-dire qu'elle est légère, mobile ; qu'elle se remue aussi bien pour affirmer une chose raisonnable que pour avancer une énormité. Et, ce n'est pas étonnant, rien ne la gêne dans ses mouvements, *elle n'a point d'os*.

– Ti voué grand palmiss si piton la rivière Bitor là, *mou* y parié *moin* va sorte ici dé zères de matin, *mou-a* rive là haut à la brine.

– Toué ?

– Voui *moin*.

Y voué bien la langue n'a point l-zos.

L'autre aphorisme ou maxime, est destiné aux ingrats :

Vou y nourri lé cien, in zour li morde à vous

(Vous nourrissez un chien, et un jour il vous mord). C'est ainsi qu'en semant le bien on récolte le mal ; que la bonté engendre l'ingratitude. Et c'est à propos de « l'ami de l'homme » que les Noirs rappellent cette désolante vérité !

Messieurs, on a fait imprimer plusieurs fois, dans la Colonie, des fables et des chansons écrites en langage créole.

Eh bien, on peut avancer en toute vérité que les auteurs de ces fables et de ces chansons ont peu réussi.

Ah ! c'est qu'il est très difficile d'écrire le parler populaire de Bourbon, et surtout de l'écrire en vers ; c'est là où Boileau n'aurait pas fait obéir la rime comme « une esclave ».

Nous allons chercher à justifier cette assertion par l'examen des documents qui nous viendront sous la main.

Nous commencerons par les fables de M. Héry, la première production littéraire croyons-nous, qui ait été publiée en notre patois.

M. Héry était un homme d'esprit, instruit, plein de bonhomie, d'une aménité proverbiale et personne mieux que lui, paraît-il, ne savait

Qu'un ami véritable est une douce chose.

On comprend qu'avec de pareilles qualités et de tels sentiments il devait, par quelque côté, ressembler au bon Lafontaine (*sic*). Il a donné une preuve durable de cette heureuse ressemblance, en cherchant à imiter notre classique « bonhomme », c'est-à-dire en faisant parler des bêtes, et encore en les faisant parler malgré leur répugnance à s'exprimer en *créyole* ou *cryole* :

Mais M. Héry, cet excellent homme, était européen ; et s'il connaissait le français, le latin et le grec, c'était qu'il avait appris le grec, le latin et le français ; tandis que *langaze payé Bourbon*, c'était seulement depuis son arrivée dans la Colonie, remontant, il est vrai, à quelques années déjà, qu'il l'avait entendu employer autour de lui.

Pouvait-il ainsi rendre fidèlement sa pensée en ce même *langaze*, lui un lettré, qui ne devait se servir dans son style de professeur de belles-lettres, que d'expressions justes et de phrases correctes ? C'eût été tenter l'impossible.

Aussi, j'estime qu'il n'attachait pas grand amour-propre à écrire ses fables : elles me paraissent avoir été, pour lui, comme un pur passe-temps¹⁹.

Et cette appréciation – qui est aussi celle d'un de ses parents – me sied d'autant plus qu'elle lève les scrupules que je pouvais avoir à l'idée de critiquer l'œuvre d'un homme dont le cœur et l'esprit le rendaient des plus recommandables.

Et l'observation que je viens de faire, Messieurs, à l'égard de M. Héry, en sa qualité d'Européen, je puis la renouveler pour nos compatriotes qui vont achever leurs études en France et qui, à leur retour au milieu de nous, veulent écrire *langaze créyole*.

Ah ! ils nous reviennent, nos compatriotes, des hommes distingués, aimables, ayant des connaissances variées ; ils nous reviennent ayant gardé la mémoire du cœur à leurs parents, à leurs amis, à leur pays, mais ils ont oublié le dialecte qu'ils parlaient dans leur enfance, ils n'en retrouvent plus les termes précis, les prononciations exactes, les tournures de phrases, les nuances diverses qui en colorent la forme.

Et où donc en auraient-ils conservé le souvenir juvénile ? est-ce dans les lycées de Paris, aux écoles de droit et de médecine, au Quartier latin ? non assurément.

Nous l'allons montrer tout à l'heure.

Voyons les fables de M. Héry. Je n'en examinerai que deux ou trois, par cette double et bonne raison qu'elles prêtent toutes aux mêmes redressements de langage et que, pour les analyser toutes, en votre compagnie, il me faudrait trop demander, Messieurs, à votre courtoisie habituelle.

La première de ces fables est intitulée : *La cigale et la fourmi* ; avec ce sous-titre : *La fourmi ensembl' li grélé* (grelet, grillon, cri-cri).

Nous faisons remarquer tout d'abord que *la fourmi* est français, *ensembl'* aussi, malgré l'apostrophe qui nous invite à ne pas prononcer l'*e* final.

Dans *li grélé*, il n'y a que *grélé* qui soit du créole.

Quant au pronom *li*, il figure là en intrus, attendu qu'il « s'est introduit en cet endroit sans avoir qualité pour y être admis ».

Pourquoi ? parce que *li* ne veut pas dire *le*, mais « il », « lui », « elle »²⁰.

Exemple : – Moin la vi à *li*, mais *li* n'a pas vi à moin (moi je l'ai vu, mais *lui* ne m'a pas vu) ; ou bien, *li* la vi à moin, moin n'a pas vi à *li* (*il* m'a vu et je ne l'ai pas vu).

– Moin la vi voutt fame, ce matin, quand *li* la passe ptit bazar.

– Vouï, *li* la di à moin ça.

De sorte que M. Héry, alors qu'il entendait écrire *le grélé*, écrivait *il grélé* ou *lui grélé* ou même *elle grélé*. Il résulte de cette simple remarque qu'il n'y a que le nom de *grélé* qui appartienne au patois créole, dans le sous-titre de la fable dont nous nous occupons ici.

Il convient, dès lors, après avoir élagué certains autres mots de ce même sous-titre, de le rétablir de cette manière : « Fourmi ensemble grélé ».

Arrivons à la fable elle-même.

« Au bras sec dans l'pli haut d'Brilé ».

Au bras sec est français, *dans* également ; les mots : *l'pli haut d'Brilé*, malgré les apostrophes qui les décoorent, n'ont pas davantage le parfum du terroir. Ainsi il faut remplacer *au bras sec* par *là bas bras sec*, dans par *dann*, écarter *l'pli* et jeter dehors l'apostrophe du mot *Brilé*.

Nous aurons alors le vers créole suivant :

« Là bas Bras Sec dann haut Brilé ».gt

Nous sommes au second vers :

« A proç fricé ma Véronique ».

Ah ! voilà la cavalcade des apostrophes qui a disparu, les *h* ont été mis de côté ; aussi le mot *proche* est écrit comme on le prononce, ou à peu près, soit *proç*. Peut-être conviendrait-il, toutefois, d'ajouter au *ç* cédillé – il me semble que je fais un mot – peut-être, dis-je, conviendrait-il d'ajuster un *e* muet au mot *proce*, pour bien en fixer la prononciation.

Et pourquoi ce vers est-il couronné d'un *A proce* (approche) au lieu de *proce* (proche). Cette voyelle *a* précédant ainsi le mot *proche* n'est pas plus créole que l'article *la* devant *fourmi*, que le mot *au* mis devant *Bras Sec*.

Il est vrai que cet *a* enlevé, le vers ne marcherait plus sur les huit pieds dont il a été pourvu, il n'en aurait plus que sept. Ce qui veut dire qu'il convient, ainsi que je l'ai conseillé plus haut, d'accrocher un *e* au mot *proce* pour le faire de deux syllabes.

Alors ce second vers de la première fable de M. Héry serait écrit de la façon suivante :

« Proce fricé ma Véronique »²¹

(*Proce* près, *fricé* défriché).

Toutefois, *côté fricé* serait mieux que *proce fricé*.

Voici le troisième vers :

« L'avait ein s'en mêler grélé ».

C'est *l'avé* qu'il faut et non *l'avait*, par les motifs déjà déduits ci-dessus, au sujet du constant emploi de l'accent aigu par nos indigènes.

Quant à l'adjectif *un*, devenu *in* dans notre langage populaire, nous nous demandons pour quel motif on a paré son front d'un *E* muet ? Il nous semble,

cependant, que *in* – *i*, *n*, se rapproche davantage de *un* : *u*, *n*, - que *ein* : *e*, *i*, *n*.

Il y a en outre, une modification qu'il importe d'apporter dans l'orthographe de ce mot. Je veux dire que, bien qu'il reste toujours du genre masculin, il est cependant prononcé différemment, selon qu'il se trouve placé au commencement ou à la fin d'une phrase²².

Exemple : – O toué Guistin, comment dann bataye là, zautt dé Moncéry la gagne le coups ? (ou gaigne le coups).

– Eh ben, moin l'avé *in* baton, li l'avé *inne*, nous la tape à nous l'*in* à l'*autt*.

– Toué n'a n'a *in* zoli çapeau là, Zean-Lui ?

– Dédé n'a n'a *inne* pli zoli que la mienne.

Donc le mot *in* doit être écrit, avec *un* ou *deux n*, suivant les cas ; à moins de l'écrire avec deux *n* et deux *e*, *enne*, ce qui l'éloignerait, par trop, de son étymologie.

Du reste, dans les écrits de M. Héry, dont nous nous occupons ce soir, l'auteur, en certains endroits, s'est souvenu de cette différence de son, et il a tenté d'en tenir compte.

Restent les trois derniers mots du vers :

S'en mêler grélé.

Ne parlons pas de *grélé*, nous avons dit que ce nom était tracé en créole ; mais *s'en mêler* ! Un *s'en mêler*...

Savez-vous, Messieurs, ce que c'est que ce *s'en mêler grélé* ?

C'est un *s'ennmélère* ; et un *s'ennmélère* est un individu qui s'occupe d'une chose étrangère à sa profession, à ses habitudes.

« C'est ainsi, dit Bescherelle, qu'il n'appartient pas à un cordonnier de se mêler de peindre. »

« Un poète ne doit pas se mêler de combats, avoue Voltaire. »

Ce qui ne l'empêchait pas, ce grand scrupuleux, de se mêler « de tout et d'autres choses encore ».

Remarquez que c'est par le rapprochement du pronom personnel *se* et du verbe *mêler* que le substantif *s'ennmélère* a été formé.

Un *s'ennmélère* désigne donc un individu qui se mêle d'un art ou d'un métier qu'il se figure savoir et qu'il ne sait pas, ou qu'il se donne pour connaître et qu'il ne connaît pas.

Demandez au bonhomme François, si Zean Jacques qui ress côté li, dann fond Lataniers, lé in bon zouvrier.

Il vous répondra :

– Li travaye de bois, voui, mai comme ça même, li s'en mêle, s'en mêle.

– Et son frère *Lui Marie* ?

– Ah bas, cé t'in autt s'ennmélère.

Jean-Jacques et Louis Marie sont dès lors classés : ce sont de médiocres charpentiers.

Boileau avait deviné le *s'ennmélère* de la Réunion lorsqu'il donnait à ses contemporains ce judicieux conseil :

Soyez plutôt maçon si c'est votre talent.

Est-ce qu'il n'y aurait pas aussi, de par le monde, des *s'ennmélères* de sentiments ?

M. Héry n'a donc pas traduit sa pensée en écrivant le mot *mêler* d'après notre orthographe. Il était tenu d'y ajouter un *r* ou un *e* muet, de façon à produire le son *mélèrr*, *mélère*.

De plus, ces mots « s'en mêler » donnent lieu à une véritable confusion de sons, eu égard à l'expression de *sang-mêlé*.

Il importe, dès lors, de rectifier ainsi ce troisième vers :

« L'avai un s'ennmélèrr grélé » (ou lavé)²³.

En doublant l'*r* du verbe mêler, on obtient, à la fois, la consonnance (*sic*) du mot et la mesure du vers.

Peut-être y a-t-il par là quelque chose comme un hiatus, mais il s'agit, ici, de patois et le vers modifié de M. Héry ne sera pas, pour si peu, mis hors la loi de la prosodie française.

C'est ici le lieu de faire remarquer à propos du redoublement de la lettre *r*, opéré plus haut, l'avantage que présente cette manière d'écrire les mots du *langaze créyole* d'après leur prononciation même. Et j'ajoute, que je ne crois pas qu'il soit possible de rencontrer, pour le rendre fidèlement sur le papier, un procédé plus simple, plus ingénieux²⁴.

Me voici, messieurs, au quatrième vers de la fable que nous analysons ensemble. Il est encore moins créole que les précédents. Voyez plutôt :

« Qui çantait tout l'jour son misique ».

Eh bien, le pronom *qui* se met devant les substantifs et non avant les verbes : *qui* ça, pour : qui celui-là ; *qui* zour, pour : quel jour. Aussi n'est-il pas à sa place dans ce quatrième vers. C'est un *y* qu'il faut au lieu du mot *qui*, tout étonnant que cela puisse paraître.

Exemples : – Lavé (ou l'avai) in vié cafe là bas la motagne, *y* zoué zoué bobbe la journée entière.

– Moin la trouve voutt manman *y* sa va la rivière (et non *qui* sa va).

Çantait, dont on a heureusement enlevé la lettre H, doit être ramené à *çanté*.

Quant à *tout l'jour* (il faut lire *zour*), d'ailleurs nos indigènes disent : toute la *zournée* ou la *zournée entière*.

Remarquons encore qu'ils ne connaissent ni les superfétations ni les redondances. Dès l'instant qu'ils ont dit que le grelet chantait, ils n'ont pas à spécifier qu'il chantait sa musique plutôt que celle de Rossini.

Et surtout ils ne diront jamais *musique* pour *chanson*, comme le leur a fait dire M. Héry.

Il n'y a donc pas un mot de notre patois dans ce quatrième vers qui, certes, n'est pas facile à *créoliser*. Ainsi, voulez-vous, tout en le corrigeant à peu près, y conserver le mot *misique* ?

Eh bien, je vais écrire : « *y çanth y çanth* depis l'matin zisqu'à soir *la misique* ».

Voilà bien l'idée que le narrateur s'est proposé de traduire pour ses lecteurs, mais alors vous aurez un vers égal, en longueur à l'ancienne mesure agraire de la Colonie, la gaulette de 15 pieds.

Le voulez-vous complètement rectifié, ce vers malencontreux ? Le voici tout à fait dans le *langaze créyole*:

« *Y çanth y çanth* tous les zours son çanson ».

Hélas, lui aussi dépasse la mesure, et la correction lui a fait perdre sa rime pour ma Véronique.

Je reviens au mot *musique* et je vous prie de remarquer que, pour être entré dans le *langaze créyole*, il n'a pas changé de genre pour cela, il est resté du féminin aussi est-ce l'article *la* qui commande invariablement ce substantif.

Exemple : – Toué la di toué va veni zoué ici à soir ;
toué n'a n'a *la misique* ?
(As-tu des instruments de musique ?)
– Quand ça ton soer l'a marié ?
– L'a marié zédi.
– L'avé *la misique* ?
– Ah ! l'avé même (ou l'avai).

Je n'ai jamais entendu dire *son misique* ni *ton misique*.
Comme je n'ai jamais entendu confondre *misique* avec *çanson* :
– Hier à soir, l'avai *la misique* la case tonton Gustave : nous la boire, la manzé, çacaine la tire *son çanson*.

La seconde fable est intitulée : *Lâne et le petit chien*. Ici pas de sous-titre.
– Disons qu'il s'agit de « Bourrique ensemble ptit cien ».
Voici les premiers vers de cette fable :
« Saint' Sizanne cez bonhomme Zozet ».
Il faut Saintizanne. On dit Sizanne, *ma Sizanne*, mais *tizanne* quand il s'agit de la commune de Sainte-Suzanne²⁵.
– Là bas Saintizanne moin l'avé in coçon diss piass, dmonde la volé (un cochon de dix piastres).

La case doit remplacer *cez*.
Les Noirs ne disent pas être, ou aller *chez* quelqu'un. C'est toujours mon case, son case. Mou y sa va *la case* manman.
Le proverbe « Il n'y a pas de petit-chez soi » n'a pas été fait pour eux.
Et pour *Zozet*, ils disent Zoseph ou Zouzé.

« L'avait ein vié vié bourriquet ».
Pour la vingtième fois, *l'avait* doit être remplacé par *l'avé* ou *l'avai*.
Il importe également de mettre le substantif masculin in bourriquet au féminin et de dire bourrique, qui est appliqué indistinctement à tous les descendants – mâles et femelles – de maître Aliboron.
Nos indigènes ont même un proverbe qui consacre cette appellation. Ainsi, ils disent, sans pitié, en parlant des individus qui naguère dans l'aisance sont aujourd'hui dans la gêne : « Son bourrique la crévé ».
Je passe au vers suivant :

« Son dos l'était plein carapates ».
Lisez : *lété* plein.
« L'était lourd comme criole patate ».
Même observation pour *l'était*.

Le mot *lourd* ne s'emploie pas en pareil cas, surtout lorsqu'il s'agit des *creyoles* de bois et non *crioles* qui ne sont jamais lourds, étant des hommes fluets, secs, nerveux.
Pour désigner le bourriquet de M. Héry, les Noirs diraient : *in gros gros bourrique*.
Et voyez la bizarrerie : en parlant de certains autres animaux, ils n'emploient jamais le féminin. Vous pouvez les mettre sur la voie en leur prononçant le mot propre, vous perdrez vos paroles.
– Dis donc Jules, à qui est cette *belle mule* que tu conduisais hier au soir ?
– Ça *milé* me-sié Fancin ça.
– M. Fanchin élève toujours des cabris ? Je voudrais avoir une chèvre.
– *Toute* son cabris la crévé, y ress à li à cet'hère *rin* qu'*in* cève sorment (rien qu'un chèvre seulement).

La troisième fable – *La laitière et le pot au lait* – n'a pas non plus de sous-titre. Il était sans doute difficile de lui en donner un. Nous ne connaissons, dans la Colonie, en fait de Perette, que « malbar y vende de lai dann ferblanc ».

Le premier vers de cette troisième fable est ainsi conçu :
« La vaç, mon cousin Nicolas ».
Non seulement cette tournure de phrase n'est pas créole, par cette raison qui nous vient de M. de la Palisse, qu'elle est française, mais parce qu'il n'y a qu'un seul de ces mots, le mot *vaç*, qui puisse être pris pour du patois, encore faudrait-il l'accentuer davantage, en terminant par un *e* – *vace*.

Le second vers porte :
« Dan n'haut d'bitor (vous pé croire) »,
Le troisième :
« Li mois passé l'était mett' bas ».

Je renouvelle les mêmes observations faites plus haut, à l'égard de *d'ans*, *d'bitor*, *pé croire*, *li mois*, *l'était mett'*.

Messieurs, je crois devoir m'arrêter ici, j'ai suffisamment démontré, ce me semble, que M.

Héry, dans ses fables bourbonnaises, avait laissé voir, d'un façon frappante, qu'il était européen.

Pour écrire langaze payé Bourbon,
« C'est peu d'être poète, il faut être... créole »²⁶.

Mais l'honorable et bon M. Héry était des Anciens ; je vais passer maintenant aux Modernes, à ceux de nos compatriotes qui ont écrit, eux aussi, en patois créole. Je me bornerai, puisque j'ai déjà assez abusé de votre bienveillante attention, à relever simplement dans leurs fables et dans leurs chansons, les mots qui me paraîtront ne pas rendre fidèlement leurs pensées.

Et pour que l'on ne croie pas que j'ai choisi à plaisir, et pour cause, les plus défectueuses de ces productions, je vais prendre le dernier bulletin de notre *Société des Sciences et Arts*, celui de 1882, où plusieurs d'entre elles ont été rapportées par un de nos distingués confrères et amis²⁷.

Ainsi, je trouve écrit dans ce bulletin :

« ça que *voui* connaît bien, ma *sèr* ».

Eh bien ! c'est *conné* qu'il faut dire et non *connaît* et *vou-y* (vous) au lieu de *voui* (oui).

Et, ce qui est plus sérieux, c'est que *cer*, dans la circonstance, s'écrit avec un *c* et non un *s*.

Exemple : – O vous ma *cère*, n'a pas vous que l'a marié avec garçon pa Figaro ?

– Non *ma cère*, mon *sær* ça (ma sœur ça).

C'est-à-dire que *cère*, au féminin, veut dire *chère* et au masculin, *sœur*.

Il est dès lors logique d'écrire le mot par un *c* dans le premier cas, *ma cère*, et par un *s* dans le second cas, *mon sær*.

J'estime d'ailleurs qu'il est de rigueur, lorsque l'occasion s'en présente, de rappeler autant que faire se peut, l'étymologie des dérivés que nous employons²⁸.

A propos d'une sorte de chanson de *nénenne*, nous avons également lu des mots écrits ainsi :

« Dors mon zenfant.

Çat marron va manz' à vous ».

Qui me dit que le *t* du mot *çat* (chat) doit être prononcé ? Et il le doit. Pourquoi aussi cette éternelle apostrophe à la syllabe finale de *manz'* ?

Cette fois ce n'est pas dans la crainte de voir une voyelle « en son chemin heurtée ».

Ecrivons donc :

« Dors mon zenfant, dors,

Çatt marron va manze à vous ».

Çat avec deux *t*, *çatt* ; ou avec *t, h*, *çath* ; ou avec *t, e*, *çate*, et *manz'* avec un *e* final, *manze*.

Ah ! il n'y pas à dire, il faut rendre la prononciation du mot : hors de là, pas de fables, pas de chansons, pas de contes à écrire en créole.

Permettez-moi, à propos de cette même prononciation, de rappeler ici une historiette que la tradition a conservée au Palais.

Il s'agit d'un vieux Noir, gardien, venant déposer en police correctionnelle devant un honorable magistrat européen.

– Dites-nous, demande ce magistrat à ce témoin, dans quelle circonstance vous avez arrêté le prévenu ici présent ?

On traduit la question au vieux Noir, qui répond :

– Eh ben, moin l'amarre à li avec *gatir*.

– Ah ! Ah ! s'écrit le président, avec *Gatir*, je disais bien que le prévenu avait un complice ; qu'il n'avait pu accomplir seul le méfait qui lui est reproché. J'en étais sûr.

– Et quel est ce *Gatir* ? ajouta-t-il.

– Eh ben, répliqua le vieux gardien, *gatir laloua*.

– Comment, s'exclama de nouveau le magistrat, il connaissait la loi, et il a osé l'enfreindre ? Par exemple c'est fort ! Et l'indignation le gagnait.

Mais en même temps, il voyait un certain mouvement se produire dans l'auditoire, et le ministère public, qui est toujours un peu malicieux, sourire sournoisement. Il s'en inquiéta et ordonna le silence. Puis, s'adressant encore au témoin :

– Dites-nous donc où est ce *Gatir*. En quel lieu il s'est réfugié ?

– Eh ben, avoua le vieux Noir (comprenant par intuition), *Gatir* l'a ress ensemble volère-là même.

Ah ! il a caché son complice, il l'a dérobé à la justice répressive de son pays. Eh bien, je vais renvoyer l'affaire à plus ample informé.

Ce quiproquo allait continuer, lorsqu'un des juges créoles siégeant, fit comprendre à son collègue européen qu'il s'agissait, dans la circonstance, non pas d'un complice appelé *Gatir*, mais d'une *ligature* ; non pas de *la loi*, mais de *l'aloès*. En un mot, d'une ligature en aloès qui avait servi à garrotter le voleur. Le Président, qui avait de l'esprit, comme beaucoup de présidents, se mit à rire de si bon cœur, et l'auditoire, de son côté, l'ayant si bien imité, qu'on eut à notre Palais de Justice, ce jour-là, l'audience

correctionnelle la plus gaie qui se soit jamais tenue aux deux îles-sœurs.

On croit même que, par suite, le prévenu a été mis immédiatement en liberté.

Indépendamment de l'impérieuse nécessité d'écrire les mots de notre patois, selon leur prononciation propre – j'en donne l'exemple –, il importe également de n'y conserver des expressions restées françaises, que celles usitées et pour ainsi dire reconnues, consacrées²⁹.

Telles que : *faire, comment, voir, gagner* ou *gagner, bazar, viens, à cause, tête, voix*, et coëtera.

Il y en a un certain nombre, de ces expressions demeurées entières dans leur forme primitive, mais il faut savoir s'en servir d'après les règles d'usage et surtout se garder d'y suppléer par d'autres mots qui resteraient certainement incompris.

Et M. Héry, pas plus que nos compatriotes qui ont écrit après lui, ne se sont préoccupés de ce côté délicat du parler créole.

Je vais citer en les soulignant quelques-uns de ces mots – quelques-uns seulement, bien entendu – qu'ils ont à tort employés.

Ainsi : *hivernage, hardiment, continuellement, veau, mystère, fourniment, appartement, entasser, emplettes, chagriner, froid*, et coëtera.

Combien y en a-t-il dans les fables et les chansons créoles imprimées, qui n'ont jamais été prononcés par nos indigènes noirs. Voilà pourquoi ils ne comprennent pas ces mêmes fables et ces mêmes chansons³⁰. Chacun de vous, Messieurs, peut en tenter l'épreuve.

Quant à la fable *La truie et la caille*, émaillée d'apostrophes, en voici les premiers vers :

« Ein zour (ça l'été m'imazine) ».

Je ne parle plus du mot *ein*, mais il n'y a pas moyen de laisser passer *ça l'été m'imazine*, et le pourquoi, c'est que le mot *ça*, est de trop, que *m'imazine* n'étant pas du créole, doit être remplacé par *mou y mazine*.

Exemples :

– Comme ça vou-y-fé ; vous l'a parti, parti même, vous l'abliye à *moin* ?

– N'a point, *moin* n'a pas blye à vous, *mou y mazine* à vous touzours (*mou y mazine*), au lieu de *m'imazine*.

Continuons :

« Côté quartier français proch' madam' Desrabine ».

Côté quartier laisse un peu à désirer, si l'on se souvient que les Noirs indigènes disent toujours *là bas*.

Là bas quartier français. Ils ne disent *côté* que pour parler d'endroits rapprochés :

– Li ress *côté* moin

– Là bas *côté* bord la mer.

Quant à *français*, il doit être écrit comme on le prononce : francé. De même de *proch'* qui fait *proce* en créole et qui pourrait être avantageusement remplacé par *côté* madam' Desrabine. Le mot *côté* se trouverait alors à sa place.

L'auteur oublie la répugnance que montrent les Noirs pour le *ch*.

Mais voici le troisième vers :

« Ein truie s'en va rod' son zami ».

Rien à dire pour *rode son zami* (sauf l'apostrophe inutile, superflue, mise au verbe *rode*), mais *s'en va* n'est pas du langage bourbon. C'est *sa va* qu'il convenait d'écrire.

Voyons le quatrième vers :

« Li p'tit caill' Bourbon, ça zoli ».

D'abord *li* doit être écarté, puisqu'il tient lieu, nous l'avons vu plus haut, de *il* ou de *lui* ou de *elle*.

Exemples :

– Ça zozeau là, lé ptit, mai *li* vol bien va (*il* est petit, mais il vole bien).

– A guette négresse là, à cause *li* lé en lair, comme ça ?

Je ne veux pas chicaner sur le substantif *caille*. Toutefois, il serait plus dans la prononciation voulue, s'il était écrit avec un *y* ; soit *caye*, c'est-à-dire en lui coupant les *l*, sans jeu de mots, comme on le fait pour *travaye*, *boursaye* (broussaille), *miraye* (muraille).

Pour le mot *joli*, par exemple, il doit être invariablement écrit avec un *z*.

J'ai déjà fait remarquer que, dans notre patois, le *z* remplaçait le *j* et le *g*.

Nous voici au cinquième vers :

« Ma cer, commenc' dire maman truie ».

Il convient de changer *dire* en *dit*, et *maman* en *manman*.

En outre, je ferai remarquer que le mot *truie* se prononce *trouye*.

Poursuivons :

« Michant temps t'a l'hèr va vini ».

Il y a là un double oubli à l'égard du *ch* et de l'*é* fermé. Ce n'est donc pas *michant* temps qu'il faut écrire, c'est *miçant* temps.

Ce n'est pas *va vini*, qui sort du patois de l'île Maurice, c'est *va veni*. Et plus loin *grand di l'eau*, non, *beaucoup de l'eau* ; *li vent*, non, *lvent* ; *gros la pluie*, non, *beaucoup la plie*.

Exemple :

– La rivière Sainnis n'a n'a beaucoup de l'eau azourdi.
– Hier à soir *lvent* l'a té fort bord la mer ; la tombe *beaucoup la plie* dann rade.

Je lis encore dans la même fable :

« Aide à moi vié mond' vot' maman ».

Eh bien, au lieu de *aide* il faut *ide*, au lieu de *moi* il faut *moin*, au lieu de *vot* il faut *voutt* (*voute*), et *manman* au lieu de *maman*, ainsi que je l'ai rappelé plus haut.

Exemple :

– O vous me n'ami, *voute* bras l'est pli fort que la mienne, *ide* à *moin* in pé pour lève paqué linze là, *manman* y aspère à *moin* la case.

A propos du mot *moin* (moi), il y a une remarque à consigner ici, c'est que de même que le mot *in*, il se prononce différemment suivant la place qu'il occupe dans le discours.

Exemple :

– Tous lés zours *mou y voué* à li, mai li y voué pas *moin*.

– *Ti dis moin* ce t'in volère, *mou y coné* qui ça la di à *toué* ça.

– *Ti coné* ?

– *Voui, mou y coné*.

Ce *moin* et ce *mou y* deviennent aussi, parfois, des *ma*, des *me*, des *mi* et des *moua* (moi). De même que le *toué* (toi) devient, à l'occasion, *ta* et *ti* comme ci-dessus. Aussi, faut-il beaucoup de discernement alors que vous devez employer ces divers pronoms. Allez dire, par exemple, au lieu de :

– *Toué* capabe fé ça, *toué* ? (tu es capable de faire ça, toi ?),

Allez dire :

– *Ti* capabe fé ça *ti*.

Ou bien :

– *Ta* capabe fé ça *ta*.

Et au lieu de *moin* la vi à li, dire *me* ou *ma* la vi à li.

Le premier petit Noir venu se moquerait de vous.

Je suis convaincu, du reste, que ces mots *ma*, *me*, *mi*, *mou*, *moua*, *ti*, *ta*, *toua*, sont le résultat d'une corruption, d'une altération du *langaze Bourbon*, dont la responsabilité incombe évidemment à MM. nos concitoyens, natifs de la côte d'Afrique.

Ainsi, au lieu de :

– *Moua* dit à li ça,

– *Ta* voir ça que va rive à *toué*,

Pour parler notre vrai créole Bourbon, il faudrait :

– *Moin* va di à li ça,

– *Toué* va voir ça que va rive à *toué* (rive pour arrive).

Et au lieu de :

– *Mi* sa va bitation,

– *Ti* conné pas ça,

Dire :

– *Mou y* sava bitation,

– *Toué y* conné pas ça³¹.

Remarquons, en passant, que dans le parler créole de l'ancienne île de France, le moi, que dans le créole de Bourbon nous prononçons *moin*, se fait entendre franchement *moi*. Mais il a aussi son pendant, c'est-à-dire *mo*. Comme nous avons *moin* et *mou y*.

Mo ti guette li– li *té* guette moi.

Ce mot *li* que je viens d'écrire me fait penser qu'il est employé par les indigènes de l'île-sœur à la fois comme pronom – lui, il – et comme article – le.

Ainsi voyez dans ce joli séga :

« Mon mari mo ti content *li* (content lui),

Bon dié fine perend *li* (prend lui).

Mo blizé perend malabar

Pour consol mon *li* cœr (le cœur) ».

Dans la chanson intitulée *Li cœr n'a pas magasin*, insérée au même *Bulletin*, je reconnais que, par exception, il y a beaucoup de mots créoles.

Aussi, je regrette que l'auteur ait cru devoir suivre trop souvent l'orthographe irréfléchie de ses devanciers.

Ainsi, pourquoi avoir écrit *li cœr* au lieu de *le cœur*, *lcœr* ? Je ne saurais trop répéter que *li* veut dire *il*, *lui*, *elle*.

Pourquoi, encore, n'avoir pas terminé le nom de *Çouçout* par un second *t* ou par un *h* ou par un *e*, afin de faire résonner la dernière syllabe *Çouçoutt*, *Çouçouth*, *Çouçoute* ?

Je continue :

« A caus' vi jir' vi jir' à moin ? »
Il faut dire : « A cause vou y zire, zire à moin ? »

Exemple : Li *tape*, *tape* à moin. Li *zoué*, *zoue* vec moin. Li *flatte*, *flatte* à li (il flatte lui).

Par grâce, renonçons aux apostrophes si nous voulons que nos lecteurs comprennent ce que nous avons écrit pour eux en notre patois.

Voici l'autre vers :

« A caus vi dit mon plaç' derrière ? »

Je crois que nos indigènes, et cela sans tenir compte de la césure, diraient ainsi ce vers : « A cause vou y dit mon place d'arrière ? »

Pour eux, je l'ai déjà fait observer, *vi* veut dire *vu* et non *vous*³².

– Vous la *vi* à moin Baraçois ? Mentère.

Quant au vers suivant :

« A caus' arpousse à moin dann' coin ? »

Il convient de le modifier de la sorte :

« A cause y arpousse à moin dann' coin ? »

De cette chanson *Li cœr n'a pas magasin*, je retiens les quelques vers créoles qui suivent, après élagage des malencontreuses apostrophes qui les embarrassent : « Ress tranquill, moin v'embrasse vot pié (voute pié) ».

« Gros comme la case y aime à moin »

« Tout ça que *voui* vé m'a donne à vous ».

A la bonne heure, voilà *voui* qui remplace *vi*, mais il importe de changer son *i* en *y*. *Vou-y*, puisque nous savons que *voui* veut dire « oui »³³.

Il est aussi question, dans ce même *Bulletin*, d'une autre chanson ayant pour titre *Nounoutte*³⁴.

L'auteur, qui est de mes amis, me l'avait présentée quelques heures après qu'il l'eut mise au jour, et malgré les attraits de la nouvelle venue, je n'avais pas caché au père les défauts que je trouvais alors à sa fille.

Tout récemment encore, je lui en parlais, et lui annonçais mon intention d'écrire les réflexions que, naguère, je lui avais faites de vive voix à ce sujet. Il les retrouvera dès lors, sans surprise, dans ce modeste travail que je me propose de lui adresser par dessus les mers, aujourd'hui que nous avons le regret de l'avoir loin de nous.

Voici un couplet de cette chanson de *Nounoutte*.

Premier vers :

« Nounoutte à caus' faç' comm' ça même ? » (à cause face comme ça même).

J'en demande pardon à mon ami l'auteur, mais ce doux reproche formulé de la sorte, pourrait bien être attribué à un immigrant indien. Aussi je propose de lui donner un autre tour, celui-ci, par exemple :

« Nounoutte à cause *vou y* face comme ça ! » (pourquoi vous fâchez-vous ainsi, sans raison).

Ou bien :

Nounoutte *vou y* face comme ça même (vous vous fâchez pour rien).

Il me paraît convenable, en effet, que le solliciteur ayant à s'adresser à Nounoutte en personne, lui dise directement :

« A cause *vou y* face ? »

Autrement Nounoutte pourrait répondre au « A cause face ? »

Toujours dans le patois de l'immigrant indien : « Qui ça face ? »

Et l'auteur, bien certainement, n'a pas eu en vue pareille réponse.

Au sujet du pronom personnel *vous*, qui se change parfois en *vou-y*, et qu'il ne faut pas confondre avec l'adverbe *voui*, je tiens à montrer une fois encore quelle est leur place dans la conversation.

– *Vou-y* vé moin va donne à *vous* bonbon, mon pti fiye ? (fille).

– *Voui*, papa.

– O *vous*, bonhomme Azor, *vou-y* rode rode darrière noute placement là, pends gard *vou* va vole mon gros poule çatigant l'après ponde dann' miraye là, *voui*.

– Ah ! *voui* don, n'a pas moin même y vole toute poule ici Camp Ozoux. A que faire *vou-y* parle comme ça même, *vous* la vi à moin vole qui que çose à *vous* ?

Deuxième vers :

« Qu'o ça qu'la fé plèr vout beaux zies ? »

Je ne rappellerai pas ce que j'ai dit pour le mot *vout* (votre ou vos) dont la dernière lettre doit résonner à l'oreille.

Quant au *quo ça*, il conviendrait de le changer en *quoué ça* : comme il conviendrait d'écarter le mot *beaux*, mis au devant de *ziés* : nous ne l'avons jamais entendu employer, surtout en pareille occasion.

Les Noirs ne se servent de cet article que pour appeler l'attention de quelqu'un sur *in bel ceval*, *in bel zenfant*, mais pour les yeux, ils disent *zolis ziés*, comme ils disent *zolis cevés* (cheveux).

– Ah ! v'la *in bel ceval*.

En outre, ils ne connaissent pas, du moins comme nous la connaissons, nous, cette figure de rhétorique appelée la répétition, qui « donne plus d'énergie à la phrase », enseignent les grammairiens.

Nos Créoles qui chanteraient la chanson de *Nounoutte* ne diraient pas *quoué ça la fé plère vout beaux ziés*.

Cette question, dictée par une tendre sollicitude, ils l'adresseraient tout simplement et de cette façon :

« Quoué ça y fé plère à vous ? »

Troisième :

« Vouï conné bien vous mêm' qu' mouï l'aime ».

Très bien pour l'oreille, mais il conviendrait d'effacer l'apostrophe de *mêm'*, d'écarter le *qu'* et enfin de changer l'orthographe du mot *voui* (oui) mis pour *vous*, *you-y*.

C'est ainsi que le vers, au lieu de dire :

« *Vous* conné bien »,

Exprime : Oui conné bien,

Soit un barbarisme.

Je vais rappeler une dernière fois les modifications que doivent subir ces pronoms et adverbes dans la formation des phrases. Ce sera une nouvelle occasion, pour moi, d'écrire certains autres mots du patois qui nous occupe.

– *Vou-y* di à moin *vous* la vi mon fâme la Pointe ?

– *Voui*, moin la vi à li.

– Li n'a pas di à *vous* mou-y aspère à li ici ?

– Non, moin n'a pas cause ensemble li.

Quatrième vers :

« Ares' tranquill' mouembrass' vout piés » serait bien, si après avoir ajouté un second *t* au mot *vout*,

on enlevait les apostrophes de *arès' tranquill'* et *embrass'* qui sont sans objet.

– Aress tranquill' mou embrass' voutt piés (ou m'embrass) cela se dit³⁵. Mais pour parler le vrai créole de Bourbon, il faudrait dire *moin va* embrasse voute piés.

J'ai fait cette remarque à propos de ce même vers qui se trouve dans la chanson précédente, *Li cœr n'a pas magasin*.

Le cinquième vers porte :

« Vous lé zalou' dia moin à cause ».

Très bien. Il y a lieu, toutefois, de séparer les lettres du mot *dia*³⁶. Il convient également de biffer l'apostrophe de jaloux qui fait supposer qu'on a voulu écrire *jalouse*. Ce qui serait une autre faute, cet adjectif n'ayant pas de féminin dans notre langage populaire³⁷.

Exemple :

– Non va ! zamai moin n'a pas vi dmonde comme ça : son mari l'é zalou, son fâme l'é zalou.

Le vers resterait dès lors à peu près ce qu'il est :

« Vou l'é zalou di à moin à cause ».

Le sixième vers est ainsi conçu :

« Qu'ouc moin la fé *qu' çagrin'* à vous ? »

Pour rendre bien la pensée que l'auteur a voulu exprimer dans ce vers, il faudrait écrire :

« Quouque moin la fé (ou quoué ça moin la fé) pour fé la peine à vous ? » ; ou encore :

« Comment que moin la pis fé la peine à vous ? »

Mais le vers serait par trop allongé dans sa mesure.

Dans le septième vers, il y a :

« Viens ! *moua v'embrass* vout p'tit guél rose ».

Au quatrième vers, il y avait : *mou embrass'*.

Nous ne relèverons plus le mot *vout*.

Quant à *petit guèle rose*, cela ne se dit pas en créole.

On fera cette menace :

– Moin va flanque à toué si la guèle, mais jamais celle plus tendre de :

– Moin va embrasse ton guèle rose, ou ton guèle noire.

C'est ici le cas de chanter la chanson qui courait les rues l'année dernière :

« Zène zens mou-y conné pas ça,

Mou-y conné pas ça, mou-y conné pas ça.
Amène, amène a moin
La case mon manman ».

Enfin, nous sommes au huitième et dernier vers du premier couplet de la chanson :

« N'a pas d'miel que lé plis doux ».

Le chanteur n'en sait absolument rien, puisqu'il est encore au futur. Et d'ailleurs, il faudrait *n'a point* au lieu de *n'a pas*.

Les Noirs ne se servent pas indistinctement de ces deux adverbes de négation, comme le font la plupart du temps les Européens.

Ainsi, ils diront, par exemple : moin l'a té voir à li, moin *n'a pas* trouve à li son case.

– Tout de bon ton sœr la *gagne* mèbes pour son mariaze ? (*mèbes*, meubles).

– Vouï, li la *gaigné*, mai li *n'a point* l'ormoire (armoire).

C'est à dire que, pour indiquer qu'une chose n'existe pas, ils diront *n'a point* ; et pour une chose seulement absente, ils diront *n'a pas*.³⁸

– Tout de bon volère l'a veni ton case ?

– Vouï mn'ami, la rouve mon porte, la balié toute mon ravaze, mon case l'é vide ; *n'a point* sorment in morceau cifon y traîne à terre (*ravaze*, ustensiles de ménage ; *sorment*, seulement ; *cifon*, chiffon).

D'autre part, les mots *que lé*, sont de trop.

Voilà pourquoi j'écrirais, moi, ce huitième vers de la chanson de *Nounoutte*, de la manière suivante :

« N'a *point* de miel plis doux ».

Et mieux encore :

« De miel vert *n'a pas* plis doux ».

Je crois devoir me borner à ces quelques remarques, à l'occasion de la chanson de *Nounoutte*, bien qu'elle en comporterait beaucoup d'autres, à la condition, toutefois, de ne pas la laisser chanter par l'auteur³⁹; autrement les contre-sens, les mots mal orthographiés en raison de leur prononciation, les apostrophes inutiles que j'ai relevées et qui sautent aux yeux à la lecture, ne seraient plus suffisamment appréciables, et alors, suivant le proverbe, ce serait « l'air qui ferait la chanson ».

Chose particulière, il en est de même d'un conte de M. Héry, dans lequel Didier Maillott rappelle un terrible accident qui l'a conduit en Cour d'Assises⁴⁰. Nous connaissons tous, à la Réunion, cette ancienne histoire de *cinq* ou *six Créoles de bois*, qui, un beau jour, s'attrapant par les pieds, l'un à la suite de l'autre,

se suspendirent à un arbre penché sur un précipice, afin que le dernier de cette chaîne humaine atteignit une ruche pleine de miel, qui bourdonnait à l'un des flancs du rempart.

A peine étaient-ils sur l'abîme, que le créole qui formait le premier anneau de la chaîne, celui qui avait saisi la branche de l'arbre, se plaignit de ne pouvoir résister au poids attaché à ses pieds ; que les mains lui brûlaient.

« Eh ben, crace dann ton main ! » lui cria l'un de ceux que j'appellerai ses compagnons de l'espace.

Il eut la naïveté fatale d'écouter ce déplorable conseil. Il lâcha la branche qu'il tenait fort, pour cracher dans ses mains, et toute la *grappe de créoles de bois*, dit la tradition des montagnes, *la calbité dann fond de rempart*.

C'est ce vieux conte malicieux, inventé par *çassères de miel* et *çassères de cabris* et qui remonte peut-être au temps de Labourdonnais, que M. Héry a mis en un dialogue spirituel, mais écrit dans un patois des plus fantaisistes.

Eh bien, si vous entendiez réciter ce conte, ainsi que je l'ai entendu réciter à une distribution de prix de chez les chers frères, à Saint-Denis, vous croiriez entendre du vrai et du bon patois de Bourbon.

Et pourquoi ? Parce que les petits Créoles, élèves de l'Ecole Chrétienne⁴¹, chargés de le débiter au public, ne tiennent aucun compte de l'orthographe de l'auteur, qu'ils rectifient tout naturellement par leur bonne façon de prononcer les mots employés et, enfin, qu'ils impriment à ce même conte un mouvement qui doit être ou qui doit se rapprocher de son allure originare.

De telle sorte que l'oreille est complètement trompée. Mais si, après avoir écouté, avec curiosité, sortir des petites bouches de ces élèves des frères, le patois transformé de M. Héry, vous en lisiez le texte même, vous ne le reconnaîtriez certainement pas.

Et vous pourriez répéter ce que j'ai entendu dire, parfois, de certaines comédies qui réussissent quand même au théâtre :

« Ce n'est pas la pièce qui est bonne, ce sont les acteurs qui sont excellents. »

Ainsi donc, je me suis permis de rectifier, dans leurs expressions, les vers des trois premières fables de M. Héry, et je n'ai pas cru manquer de la sorte au respect dû à la mémoire de cet homme de mérite, de cet homme de bien.

Je suis persuadé que, si nous avions l'avantage de l'avoir encore parmi nous, il me féliciterait de ma témérité. Peut-être même corrigerait-il ses fables qui resteraient alors, pour la Colonie, une œuvre originale.

Quant à mes compatriotes dont les fables et les chansons ont donné lieu, de ma part, à l'examen critique – à l'eau de rose – que vous venez d'entendre, Messieurs, je ne doute pas qu'ils ne me pardonnent de connaître *langaze payé* Bourbon un peu mieux qu'ils ne le connaissent. Il ne me sera octroyé aucun brevet de capacité pour cet examen-là.

Du reste, j'ai eu soin de faire suivre mes observations de termes de comparaison propres à mettre le lecteur à même d'apprécier leur plus ou moins de justesse.

Je vais les compléter par la reproduction de deux chansons. L'une est écrite en vers, l'autre, pour n'être pas rimée, marche cependant sur des pieds, afin de suivre dans ses mesures l'air qui lui a été donné.

La première a été composée en France, la seconde a pris naissance ici même, à la Réunion.

Il convient de faire observer que l'auteur n'avait pas à choisir les sujets de ces chansons. Ils lui étaient imposés par l'usage, les Noirs créoles n'ayant que deux cordes à leur guitare ; l'une résonne avec « la plaintive élégie » pour exhaler leurs sentiments d'amour, et l'autre pour accompagner des paroles destinées à ridiculiser, notamment, MM. les Indiens et MM. les Chinois. C'est là qu'ils exercent, et avec entrain, leurs moqueries natives.

Ils composent d'ailleurs fort rarement, quand ils composent ; aussi s'emparent-ils de nos romances et de nos chansons dont ils dénaturent les paroles à ce point, qu'elles ne sont plus comprises ni par eux, ni par personne. Mais, peu leur importe ; c'est aux airs qu'ils tiennent, qu'ils s'appliquent, et qu'ils réussissent, du reste, à rendre fort bien, ayant des voix très justes, ainsi qu'on peut en juger lorsqu'ils chantent en chœur dans les rues.

Il est ici question de jeunes gens. Pour les hommes d'un certain âge et particulièrement ceux auxquels il reste encore des souvenirs du temps de l'esclavage, ils cultivent volontiers, surtout dans nos campagnes, les chansons de table, presque toujours les mêmes, qu'ils répètent, on peut dire, par tradition ; ils les appellent *chansons cabarés*.

– Nous la⁴² bien amisé dimance, la case Gaspard : nous la çante cabaré zisqu'à in hère dmatin. Voici des couplets de ces chansons de cabaret⁴³, qui doivent remonter, pour sûr, à la Compagnie des Indes. Ils sont tout-à-fait incompréhensibles.

I

La belle à la fenête
Voulant voir s'habiyé (*bis*)
Sir le bord du la Fran-an-ce
Voulant voir s'habiyé
Sir le bord de l'eau,
Sir le bord d'in vé-seau !

Deux autres

I

Trois navire étranzés
Çarzé de la marçandise.
La potence été dressée,
Il y a di bois tout à l'entour.
Cé pour brilé la belle
Sir lendemain, à la pointe di zour.

II

Sa mère courant après
Comme ine fame folle :
Mé-sié de la jistice
Rendez-moi ma belle enfant !
Pour de l'or, de l'arzent,
Vous n'aurez pas voute belle enfant.

Un autre

I

Là haut dans cés bois,
Cé t'in zoli paté.
Le plaisi du la tabe
Cé pour nous régalé.

Refrain

La bouce pleine tout sort du bons vins miscats
Cé pour nous rend famie, cé pour moins d'embarras.

Encore un autre

I

Valet, valet, apporté moi mon fisi,
Voué là l'oéseu pret à volé ;
Si z'ai le bonhère de tié l'oéseu,
Z'aurai d'arzent pour mon vo-yaze
Et mon arrivé⁴⁴.

Est-ce quelqu'un des compagnons d'Antoine Taureau que la maladie du pays faisait désirer de *tié* l'oéseu, afin d'avoir *d'arzent* pour payer son *vo-yaze* de retour en France⁴⁵?

Peut-être pourrait-on s'en assurer en demandant aux échos du *vieux Saint-Paul* et de la *Possession*, de répéter une fois encore les chants qu'ils ont entendus, au dix-septième siècle, sortir des fortes poitrines de nos premiers colonisateurs.

J'ai dit plus haut que nos Noirs créoles ne créaient pas plus de poésies qu'ils ne composaient de musique. Ils trouvent cependant des semblants de couplets faits de *quelques* paroles peu claires d'ailleurs, qu'ils adaptent à des airs plus ou moins connus.

Mais ces paroles chantées ne constituent ni des chansons, ni des romances, ni des chansonnettes, ainsi que le démontre le spécimen que je transcris ci-dessous.

Ce qui n'empêche pas les *flanères* et les *marmayes* de la bonne ville de Saint-Denis de crier ce même spécimen avec un entrain marqué.

Ainsi tout le monde, à l'heure qu'il est, peut entendre dans les rues :

Moin l'a di à vous, madame Edouard,
Ma Ranie faille, faille,} *bis* In zour vou-a gagne
malhère,
Vou-a gagne malhère} *bis*
Pour ce fame là.

La cloce l'a sonné, madame Edouard,
Çabouque l'a pété;} *bis*
In zour vou-a gagne malhère,
Vou-a gagne malhère
Pour ce fame là.} *bis*

Ils devraient ajouter : « Devine si tu peux ».

Toutefois, il convient de faire remarquer ici, qu'une chanson attribuée à un petit Créole malgache et très

en vogue depuis l'année dernière, est ornée de rimes plus ou moins riches.

Mais ce poète franco-hova ou sakalave « coné lire-écrire ».

Il composerait même des airs pour ses hexamètres burlesques.

Ce serait là, dès lors, une exception unique dans les annales poétiques de nos Noirs. Ils ne se sont jamais doutés que le vers français était fait de mots alignés sur mesures et accouplés par des terminaisons uniformes.

Quoi qu'il en soit, voici la chanson en vogue. Elle est à l'adresse de MM. les *Cinois*.

Cinois dann lacomotive
Vec son pantalon larze,
Déhors, guette son zencive} *bis*
Son lés dents lé coulère ciraze.

Mou-y di à vous compère
Vou-y fé trop l'embarras,

Quand vou-y rente en première
Vou-y croit vous mazistrat.
Cinois dann lacomotive, etc.

Suivent plusieurs couplets à l'avenant.

Quant aux femmes, aux négresses, presque toutes chanteuses, elles donnent lieu à une remarque fort piquante résultant du contraste qui existe entre leur prononciation et celle des hommes, alors qu'il s'agit de répéter nos romances. Elles les chantent presque en français, montrant par là qu'elles les comprennent.

En voici la preuve dans les couplets de la romance qui suit, laquelle, il y a quelque temps, a eu un grand succès à la ville et à la campagne.

Je vais en souligner les mots qui laissent à désirer, eu égard à leur *créolisme* :

I

Partez, partez *Erness*, ze vous en prie.
Mon *cær et faibe*, ze crains *vote* pouvoir ;
Ze vous *aimai* cé par *coquetterille*,
Z'ai trop longtemps *méconni* mon devoir ;
Avec vous ze pourrais être *hérèse* ;
De mon bonhère vous vous montrez *zaloux*
Si vous m'aimez, laissez-moi *vertièse*, Eloignez-vous,
Erness, éloignez-vous !} *bis*

II

Vous le savez, mon mari vient d'apprendre
Qu'il est trahi par moi qu'il aime tant.
Au saint autel ah ! laissez-moi me rendre,
Ze vé mourir ou *çoisir in* couvent.
Vote âme, *Erness*, ne sera point *zalouse*
Car pour *touzours ze vé* fuir mon époux.
En vous quittant, *cé Dié sel* que *z'épouse*.
Eloignez-vous, *Erness*, éloignez-vous ! } *bis*

III

In mois *plis tard* à la sainte *çapelle*,
Aux doux accords des cantiques *piés*,
Sær Amélie, aussi pâle que belle,
Prenai le veil et *prononçai ses véx*.
Le même *zour*, *étendi sir* la pierre
Erness mourai dans la *méson* des fous :
Il redisait en fermant la paupière : } *bis*
Eloignez-vous, *Erness*, éloignez-vous !

C'est ainsi que les négresses chantent nos romances ;
vous voyez qu'elles les reproduisent d'une façon
parfaitement compréhensible.

Il est vrai de dire qu'elles ont beaucoup plus
d'intelligence que MM. les hommes, qu'elles ont
même de l'esprit naturel, de la finesse.

Mais il est temps d'arriver aux deux chansons
annoncées plus haut, de façon à pouvoir répondre,
le cas échéant, à la classique apostrophe :

« Mais vous, pour en parler, vous-y connaissez-
vous ? »

La première de ces chansons se chante sur l'air :
Depis longtemps ze vous adore. Elle est intitulée :
Malhère l'arrive à moin.

I

Si moin l'a té capab bien crire,
Comm moin l'a té crire Bourbon,
Moin l'aurai envô-ye à vous lire
In zoli ptit, ptit çanson,
Mai moin n'a pis rien dann mon tête,
Mon cévés même y vient viés-viés,
Mon seprit la veni betbête, } *bis*
De pis que moin la vi voutt ziés.

II

L'autt soir, si moin l'avé la force
Saute saute comme cabris,
Qu'à mêm moin la père zentorse,
Moin l'aurai défonce zambris ;
Mai non, moin n'a pis gambegambe,
Comm moin l'a té dann l'autefois.
Vous mêm que la casse mon zambe, } *bis*
De pis que moin l'a coutt voutt voix.

III

Mon corps, mon seprit, mon magnère,
Azourd'hi tout ça l'a çanzé.
Sai pas si vous n'a pas sourcière,
Ptett vous l'aranz mon manzé ;
Moin qu'étais in famé créyole,
Que la vi de flamm dann volcan.
A présent, ah que ça l'est drole ! } *bis*
Vla moin lé tout sai pas comment.

La seconde chanson a pour titre : *Çanson pa Félis*.

I

In zour vous l'a di à moin,
Viens voir à vous voutt case ;
Moin l'a té voir à vous,
Mai vous l'arpousse à moin.
A cethère, à cethère, à cethère. } *bis*
Comment que moin va faire.

II

Moin la sortt bitation,
Moin la sauve mon fâme,
Moin la quitt mon zenfants,
Avec mon zanimaux.
A cethère, à cethère, à cethère, } *bis*
Comment que moin va faire.

III

Là-bas dann Saintizann
Nous déx la manze ensemble :
A vla, ici Sainnis
Vla vou y arbite à moin.
A cethère, à cethère, à cethère, } *bis*
Comment que moin va faire.

IV

Mon ptit cien Langouti
Y guette à moin, y plère,
Dann son mazingation
Li conné mon malhère.
A cethère, à cethère, à cethère,} *bis*
Comment que moin va faire !

V

Ptett vou-y rode in rob
Pour aller trainn la course,
Mai mon déx trois marqués
Mon fâme la serré.
A cethère, à cethère, à cethère,} *bis*
Comment que moin va faire.

VI

Moin n'a déx *Kervéguen*
Vec in *roupi malbare*,
Mai toutes magasins,
Y arfise mon l'arzent.
A cethère, a cethère, à cethère,} *bis*
Comment que moin va faire.

VII

Çaq moin la pi gagné
L'est là dann mon brételle,
In morceau boucané
Vec in ptit-ptit tandrec.
A cethère, à cethère, à cethère,} *bis*
Comment que moin va faire.

VIII

Mou-y pé pis viv comm ça,
Moin n'a n'a trop misère,
Mou-y ça va zett mon corps
Dann rempart çateau d'eau
A cethère, à cethère, à cethère,} *bis*
Comment que moin va faire.

IX

Si vou-y promène in zour
En bas la rivièrè,
Dmond va montre à vous
Oùq la ramasse à moin.
A cethère, à cethère, à cethère,} *bis*
Vou-a plère pa Félicis.

Me voici, messieurs, à la fin de cette modeste étude, pour laquelle, Dieu merci, je n'ai pas eu à remonter aux Grecs et aux Romains, *le langaze payé Bourbon* descendant directement du français.

Mais, en l'écrivant, j'ai eu la prétention, peut-être vaine, de fixer l'orthographe, jusqu'ici indéfinie, incohérente, des mots qui servent à parler ce langage original ; et aussi de le retenir, au moins dans le *Bulletin* de notre Société, alors que par les modifications qu'il subit chaque jour, il est menacé de n'être bientôt plus reconnaissable au lieu même où il est né⁴⁶.

Et je me suis figuré qu'il y avait là, dans cette pensée, quelque chose qui touchait à notre patriotisme créole⁴⁷ et réveillerait en nous des souvenirs d'enfance auxquels, comme les cœurs généreux de tous les pays, nous restons tendrement attachés.

C'est vous, messieurs et chers confrères, qui direz si cette pensée était vraie et si j'ai su la réaliser quelque peu.

1. Seule occurrence dans le texte du nom républicain *La Réunion* que l'île a retrouvé depuis 1848. Ailleurs dans le texte, les réalités renvoyant à l'île sont déterminées par son ancien nom : patois de *Bourbon*, langaze *Bourbon*, le joli parler *bourbonnais*. De façon significative, le nom *La Réunion* est associé à la nouvelle ère, au progrès des communications et à l'ouverture de l'île au monde, alors que *Bourbon* est appliqué à la langue et connote de préférence celle du passé, originelle, pure et authentique, ainsi que tout ce qui est lié au passé et à la nostalgie de la société d'autrefois, à ses habitants – *les Créoles de bois* –, « nous tenons à cette vieille désignation » (p.) (cf. note 46).

2. Le linguiste allemand Hugo Schuchardt (Gotha/Allemagne, 1842-Graz/Autriche, 1927), dans la polémique qui l'oppose aux néo-grammairiens et aux tenants du naturalisme en linguistique (cf. fasc.1, Auguste Vinson, « Les origines du patois de l'île Bourbon », note 10), pense avoir trouvé dans les langues créoles, les conditions favorables à l'observation du processus du mélange des langues. Dans sa vaste entreprise de comparaison des idiomes créoles à laquelle il devait consacrer une cinquantaine d'articles, il aborde en 1881 le chaînon des créoles des Mascareignes et collecte à cette fin des informations auprès d'informateurs locaux (cf. fasc.1, notes 1 et 7).

3. Le terme « fixer » valable pour l'orthographe, l'est moins quand il s'agit de la langue, car une langue n'est jamais fixée. Cf. Victor Hugo : « La langue n'est pas fixée et ne se fixera pas [...] Les langues sont comme la mer, elles oscillent sans cesse [...] Les langues ni le soleil ne s'arrêtent plus. Le jour où elles se fixent, c'est qu'elles meurent » (Préface à *Cromwell*, Paris, Garnier-Flammarion, 1968, p.97). Cf. également E. Glissant : « Je ne crois pas que la créolisation puisse s'arrêter et se fixer » (*Introduction à une poétique du divers*, Gallimard, 1991, p.28). L'activité à laquelle se livre Focard se ramène, en fait, à une normalisation de la langue (cf. note 45).

4. La reprise de cet objectif premier dans la conclusion (p.) souligne plusieurs faits :

- que Focard – attitude positive pour l'époque – admet d'emblée la nécessité d'écrire le créole, même s'il n'est pas en mesure d'envisager la complexité du passage d'une langue de l'oralité à l'écriture, mais il faut garder à l'esprit que la langue créole n'a alors

qu'un peu plus d'un siècle et demi d'existence (on peut estimer à une cinquantaine d'années la durée de la phase d'incubation requise pour la formation d'un créole, soit de 1665 à 1715), et que Focard ne voit que l'instabilité de l'orthographe, alors qu'en cette période charnière de son histoire, l'île vit des changements économiques, démographiques, qui font que le peuple réunionnais en plein processus d'intégration d'apports nouveaux est lui-même en train de se faire et que la langue créole elle aussi continue de tisser une trame commune tout en multipliant le foisonnement des variations (voir les échantillons de variétés, p.) ;

- que les raisons invoquées pour cette « fixation » du langage tournent autour de la déploration du passé et de la peur du changement : crainte de la décréolisation par pénétration du français (la célèbre grammaire française de Lhomond, simple calque de la grammaire latine, était en usage en France et jusque dans les colonies depuis 1780), mais en même temps crainte des modifications apportées par la langue des immigrants qui risquent de dénaturer la langue et de la rendre méconnaissable (p.), et peur que ce dialecte ne s'oublie, comme le prouvent, aux yeux de Focard, les écrits malheureux de ses compatriotes lettrés.

5. La question que se pose Focard sur le caractère de *patois* du créole de La Réunion en écho à celle que s'est posée Vinson avant lui est la *quaestio disputata* qui accompagne inlassablement toute réflexion sur un créole, à savoir sa qualité de patois, de dialecte ou de langue. Elle fait partie de tout questionnement immanquablement réactivé en bloc : parenté et filiation, existence d'une grammaire, possibilité d'écriture...

Sur cette question, le point de vue de la linguistique est clair, à savoir que « tout instrument de communication se servant de sons pour produire du sens à travers l'application de règles est une langue au sens scientifique du terme » (C. Hagège, *Le français, histoire d'un combat*, Ed. Michel Hagège, 1996, p.121). Toutes les formes, du moment qu'elles assurent leur rôle – permettre la communication – sont égales.

Il n'existe pas de définition linguistique de ce qu'est une langue : « Cette question est purement sociologique et n'a pas de statut précis en linguistique » (J.C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Paris, Seuil, 1989, p.45-46). Les autres critères, classiquement convoqués, que sont l'intercompréhension, l'appartenance d'origine à une famille de langues se heurtent à tant de contre-exemples qu'on ne peut les considérer comme définitoires.

Notes de lecture préparées par Monique Payet

C'est aux facteurs extra-linguistiques [causes d'ordre historique, social, politique et culturel notamment l'existence d'une littérature (écrite ou orale), l'attitude des usagers à l'égard de la langue en question (le sentiment, la volonté d'une unité linguistique)...] que revient le rôle déterminant pour une classification des idiomes en langues et dialectes.

En fait, la connotation péjorative liée au mot « patois » tient à l'origine du mot « langue incompréhensible et grossière » ; par métonymie, il a acquis le sens objectif de « variante dialectale particulière d'une communauté rurale précise, mais en linguistique, on lui préfère *dialecte*, plus neutre » (*Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert, sous la direction de Alain Rey, t.2, Le Robert, Paris, article « patois », p.2611).

On peut remarquer que dans le texte d'un des fondateurs de la linguistique moderne, Comte N.S. Troubetsky (1890-1938), « La Tour de Babel et la confusion des langues » (1924), le terme « patois » n'a rien de condescendant et dénote simplement un type d'unité des morcellements existant dans le domaine des langues : « chaque langue se divise en dialectes, les dialectes en patois, les patois en parlers, etc. ».

6. Réponse indirecte à L. Maillard dont il cite un passage du chapitre « Langage » extrait des *Notes sur l'île de la Réunion*, Paris, 1862, p. 310.

7. Cette affirmation d'une souche unique française prend le contre-pied de l'hypothèse de l'origine double et mixte du créole développée par Vinson (cf. fasc.1, notes 10 et 20). Focard ne développera guère plus amplement sa conception de l'origine du patois par la suite. Contrairement à Vinson qui élabore un scénario de l'origine de la langue avec date, localisation, acteurs, la présente étude de Focard a l'allure et le ton très focardiens d'une mise au point axée sur une déclaration de filiation directe du français. De nos jours, les avancées réalisées dans les études créoles offrent une autre présentation de la genèse de ces langues. Elles font état, dans leur majorité, de la rupture et de la discontinuité survenues lors de la transformation des langues-sources en langues créoles, (alors que le français résulte d'une transformation continue du latin) et s'accordent sur les restructurations, réanalyses, et réélaborations opérées lors de ce passage.

L'argumentation de Focard, qui s'appuie uniquement sur le lexique, ignore que si la plus grande partie du vocabulaire du créole de la Réunion est issue de la langue française (français populaire et dialectal du XVII^e siècle), la part des mots d'origine malgache ne se limite pas à la toponymie, et que de nombreux mots d'origine indienne appartenant au fonds commun lexical réunionnais irriguent la culture réunionnaise (*baba, kabay, kari, karia...*).

La préoccupation essentielle de Focard, comme du reste de la majorité des analystes de sa génération, est la filiation, la descendance d'une langue-mère commune, source unique. Par cela même, se trouvent marginalisés tous les phénomènes de contact entre langues, d'échanges, d'emprunts, d'interlangue qui s'enchevêtrent dans la créolisation.

8. Focard vise ici les trois sources de recrutement de travailleurs engagés : Mozambique, Madagascar et Inde (120 000 engagés indiens arrivent à la Réunion entre 1848 et 1882, et 30 000 Africains et Malgaches entre 1848 et 1859). La fin de l'engagisme vers 1882 entraîne de nouvelles immigrations de Malgaches et d'Africains (« Hovas et Macouas » dans le texte).

Volsy Focard fait partie des adversaires de cette politique d'immigration : ces derniers, devant la menace d'invasion que représentent les travailleurs engagés, recommandent de solliciter les travailleurs « créoles » (du pays) et de remettre les affranchis au travail agricole, plutôt que de faire appel à la main d'œuvre immigrée (cf. Focard « Les travailleurs indigènes », *B.S.S.A.*, 1865, p.62-72). Cette polémique prend place au sein d'un climat de xénophobie exacerbée dont un des temps forts est la publication du *Grand Décalogue Malabar* de Pascal Crémazy (1882). En contradiction avec l'histoire du peuplement de l'île, Focard dénie l'insertion des Indiens dans la société réunionnaise. Ici transparaît l'ambiguïté de cette attitude qu'on pourrait caractériser de raciste, mais dans le même temps, en 1860, lorsque le botaniste Jean-Michel-Claude Richard, conteste la mise au point de la fécondation de la vanille par Edmond Albius, en prétendant la lui avoir enseignée, Volsy Focard, aux côtés de Beaumont Bellier et de Lépervanche-Mézières, prend ardemment la défense de l'ancien esclave (cf. *Mémorial de la Réunion*, t.3, 1849-1882, et *A.R.*, [1863], rééd., vol.III, p.17-20).

9. S'appuyant sur des exemples de conversation, Focard relève dans cette diversité des usages ce qu'il pense être une particularité distinctive du créole. En réalité, l'hétérogénéité et la diversité géographique, historique, sociale – la variation – sont intrinsèques à toutes les langues. Certains linguistes comme Jakobson soutiennent même que « le langage n'est pas le même chez deux sujets parlant entre eux la même langue » (R. Jakobson, « Sur la théorie des affinités phonologiques entre les langues », article en appendice à N.S Troubetzkoy, *Principes de Phonologie*, Paris, Klincksieck, 1967, p.354).

10. Par souci de lisibilité, il conviendrait de graphier *ma* avec une majuscule *Ma Phrasie*. Même remarque pour *Docité ma Fancette* (p.), et pour *ma Véronique* (p.). « Ma » est un appellatif de respect pour les personnes âgées de statut social intermédiaire ou inférieur. Son équivalent masculin est « Pa », « Pa Figaro » (p.), « Pa Azor » (p.). Ces termes d'adresse étaient encore usités dans les années 1950.

11. En fonction de l'origine ethnique des locuteurs, de leur date d'arrivée dans l'île, de leur appartenance à telle ou telle classe sociale, nous dit Focard, la prononciation, le vocabulaire et la grammaire de la langue présentent des différences. Or, dans les échantillons de discours qu'il cite en illustration de ses observations, on peut remarquer des incohérences, des lignes de partage qui se chevauchent. Par exemple, aussi bien dans la prononciation des petits créoles (CB) que dans celle des Noirs créoles (NI) sont présents : le son [s] noté par les lettres *ç, c, s, ss* pour le son [š] noté par *ch* : *çose, roce* (CB) ; *cien* (CB et NI) *çassère, cemin*. Les « Cafres » aussi prononcent *mace*. Le *s* pour *ch* est donc commun aux trois groupes ; le son [e] noté par *é* pour le son [ø] noté par *eu* : (CB) *famé* (p.), *Dié* (p.) ; le son [ɛ] noté par *è* pour le son [œ] noté par *eu* : *déhors* (p.), *çassère* (CB) et *malhère* (NI) ; sel « seul » (« Cafres ») ; le son [i] pour [y] noté *u* : *jige* (CB p.), *zire* (NI p.) ; le son [z] pour [ž] noté *j* : les CB ont aussi [ž] *j* : *Zean-Zacques, zisque* (CB) et les NI ont pour [ž] *j* et *z* : *zoli* et *dijission* ; les Cafres *Zouseph* (p.). Le *z* pour *j* est, on le voit, commun aux trois groupes.

-Les CB ont pour l'article indéfini « un » *juin* (*juin terrain*), *zin* (*zin corruption*) à côté de *in* (*in terre*), comme les NI. Ils disent comme les « Cafres » *quouq y dit*, même si Focard orthographie cette expression

pour les Cafres *quou qui di* ; *toué* est utilisé par les CB et les NI.

-Les groupes consonantiques sont simplifiés dans les trois lectes : *ensembe, pauv, ress*, Seules particularités spécifiques à un groupe et non partagées avec les autres :

-les CB sont les seuls à présenter *u*, même là où il est de trop (hypercorrection) comme dans *dujussion* ; *ch* pour *s* ex. : *ch'est*. Les hypercorrections sont nombreuses : *juin* pour l'article *un* ; *u* pour *i*. ex. *bouyu* ; *eu* pour *è*, ex. : *propriéteur, caveurne*.

-Les « Cafres » ont *ou* pour [e], [i],[o] : ex. *coume*.

L'absence de *r* n'est pas généralisée dans leur usage : *mace* et *marce*. Eux que Focard rend responsables des altérations du langage créyole (p.), notamment du *mi*, disent dans les exemples de conversation : *vou y conné* (p.), que Focard reprend comme norme (p.).

Autrement dit, bon nombre des « préférences » et des « horreurs » prétendument spécifiques à chacune des « castes ou classes » se révèlent communes à toutes les trois. Ce qui est en cause dans cette différenciation relevée par Focard, ce n'est pas le phénomène de la variation, qui est une constatation banale aujourd'hui, mais le fait qu'il la renvoie à l'ethnicité.

12. Le baron de Crac, figure populaire de nombreuses œuvres littéraires françaises, incarne le personnage du hâbleur, enclin à la gasconnade et maniant habilement l'art de la fabulation. Le nom tire son origine du verbe *craquer* (ancien sens « mentir ») qui a donné le nom *craque* « mensonge par hâblerie ». Le mot est passé en créole dans *la krak* « histoires fantaisistes, à dormir debout », dans les locutions verbales : *rakont la krak* (> *in rakontér d krak*) ; *ramas la krak* (> *in ramasér d krak*) « raconter des histoires à dormir debout ». On le trouve également dans la formule liminaire et interne du conte : « Kriké ! » à laquelle l'assistance répond « Kraké ! ».

Le personnage légendaire du Baron de Crac, a un homologue prussien, le baron de Münchhausen, qui, dans les livres de R. Raspe (1785) et de G Bürger (1786), *Les aventures extraordinaires du Baron de Münchhausen*, aime à raconter ses aventures invraisemblables et ses exploits guerriers.

Le second personnage célèbre auquel fait ici allusion Focard est Georges Sand (1804-1876) qui chanta son Berry natal en relatant plus d'un souvenir lié à La Châtre, et échangea des billets galants avec son amant, Alfred de Musset, dans leur correspondance codée.

13. Focard, dans un parallèle significatif, déplore de manière analogue d'une part l'éboulis du Gros Morne qui s'abattit sur la vallée du Grand Sable dans le cirque de Salazie en 1868, d'autre part le déclin des mœurs engendré par l'émancipation, ainsi que la dégradation du patois (p.). On peut penser qu'en évoquant le changement « des habitudes et des caractères », il a en vue « le vagabondage », le peu de disposition des affranchis à s'engager comme salariés chez leur ancien maître pour un salaire dérisoire.

14. Cette confusion entre lettre et son sera répétée à plusieurs occasions, cf. p. et .

15. Comme il exclut les formes contractées *ma, ta*, variantes libres (dont l'usage s'implantait pourtant de plus en plus vers 1885) de *moin va, toué va*, Focard de façon un peu hâtive voit dans leur emploi une confusion. Sur ce que Focard interprète comme une « confusion » cf. note 31.

16. En analyste de sa génération, Focard n'échappe pas à l'influence de l'évolutionnisme linguistique : le modèle de la langue vers lequel toute langue doit tendre est celui des langues à morphologie complexe (déclinaisons, conjugaisons...). Conformément à cette vision hiérarchique, Vinson analyse l'invariabilité des formes du patois créole en termes d'imperfection et de déficit (fasc.1, note 18) et Focard conçoit le réaménagement des catégories grammaticales (parties du discours) en créole comme une « perturbation ».

17. L'attribution traditionnelle de l'absence de /r/ dans les créoles français aux langues africaines, est une idée reçue parmi tant d'autres dans le domaine créole. Rappelons que la langue française a connu l'affaiblissement progressif du [r] jusqu'à l'effacement en consonne finale entre le XII^e et le XVII^e siècles, d'abord en langue populaire, puis en langue savante. Encore au début du XVII^e siècle, l'[r] final dans l'usage courant n'était pas prononcé dans les mots en *-eur*; ce qui permettait à La Fontaine de faire rimer *Monsieur avec flatteur* dans la fable « Le Corbeau et le Renard ». On disait *savoi* et *mouchoi*. Le grammairien Maupas, en 1625, trouve complètement ridicule la phrase : « vous plaist il veni diné avec moy, vous me ferez plaïsi. » (G. Joly, *Précis de phonétique historique du français*, A. Colin, Paris, 1995, p.117). Il est donc

probable qu'à Bourbon, certains colons locuteurs de dialectes prononçaient eux-mêmes *tambou, noi*. Par contre, aussi bien en malgache que dans les langues bantoues swahiliphones, le [r] est apico-alvéolaire (roulé à l'espagnole).

De même, la prononciation sifflante en [s] et [z] des chuintantes [š] et [ž] n'est pas due aux langues bantoues du groupe swahili qui présentent les sons [š] *ch*, [tch] et [dž] *dj* ; d'autre part, bien connue est la prononciation en malgache des demi-palatales [s'] et [z'] en demi-chuintantes.

Au nombre des idées reçues, on pourrait également citer la nasalisation caractéristique en créole. Or, en français, entre les XIII^e et XVII^e siècles, on prononçait [dōn], [pōm], [fām], et même [u] et [i] étaient nasalisés, comme dans [lūne], [epīne], [montāne].

18. La première partie de ce proverbe est plusieurs fois employée par Héry dans ses *Fables* « La pêche des bichiques », « Le meunier, son fils et l'âne »...

19. Les écrits de Héry (Redon/Bretagne, 1802-Saint-Denis/Réunion, 1856) ont fait l'objet de nombreux commentaires qui ont concerné l'homme et l'écrivain. Si tous ont reconnu unanimement les qualités humaines de l'écrivain et son investissement dans la culture créole, certains lui ont reproché de s'être fortement inspiré du Mauricien Chrestien, d'autres comme Volsy Focard et le Docteur Jacob de Cordemoy ont porté un jugement plus nuancé sur la langue des fables (fasc.1, note 14).

Concernant l'influence du modèle mauricien, on doit se souvenir que les imitations en boucle des fables de La Fontaine ont été une mode insulaire et que, sur le plan du principe même, une langue peut en imiter une autre à son plus grand profit et augmenter la richesse de ses tournures, de son lexique. Qu'on pense à la réflexion de J.G. Herder (1744-1803) à propos de l'accusation faite aux écrivains allemands de cette époque d'imiter le français : « Nous avons imité parce que nous sommes venus si tard... Les formes originales étaient toutes épuisées et exténuées [...] » (« Lettres sur l'avancement de l'humanité », lettre 101). La Fontaine lui-même ne dit-il pas devoir la plus grande partie de ses sujets à Esope et au sage indien Pilpay ? Du reste, toutes les fables de Héry ne présentent pas le même degré d'imitation et il suffit de comparer la fable « Le lièvre

et la tortue » chez Chrestien et Héry pour prendre la mesure du supplément d'originalité chez ce dernier.

D'autre part, le choix du genre de la fable par Héry était le mieux adapté à la création en créole ; compte tenu du niveau de développement de la langue créole dotée alors d'un siècle et demi d'historicité ; ce que Héry compose « naturellement », ce sont des narrations et contes en vers. Perrault et La Fontaine emploient les termes de conte, fable et nouvelle comme de parfaits synonymes, et les conteurs, comme Charles Perrault, ont été fabulistes.

Plus conséquente (entre autres raisons, parce que plus proche de Héry dans le temps, alors que plus d'un demi-siècle sépare les états de langue de Héry et de Focard) est l'appréciation de C. Jacob de Cordemoy. Celui-ci considère quelques unes des fables de Héry comme des chefs-d'œuvre, avec la restriction qu'elles « ne soient pas écrites dans un seul dialecte, mais en même temps dans le *style* du Cafre, du Malgache, du *Noir créole* et du petit Blanc [...] dont le mélange nuit quelque peu à l'unité » (*A.R.*, [1860], rééd., vol.II, p.124). Ses rectifications « rétablissent la prononciation telle qu'elle s'entend autour de nous » et vont dans le sens d'une moindre francisation ainsi que d'un renforcement des formes basilectales.

Il est important de préciser qu'en critiquant le « manque d'unité » chez Héry, de Cordemoy n'a pas en vue une éventuelle exploitation de la multiplicité des usages par laquelle Héry aurait signalé l'identification sociologique des personnages. En effet, les échanges verbaux de ses fables ne révèlent pas la palette des variations lectales du créole, et on peut justement regretter que lui, d'ordinaire, si soucieux de caractériser ses personnages selon leur appartenance ethnique, leur condition sociale, leur origine géographique, et leur habitus, n'ait pas saisi l'occasion qu'offrent ces véritables contes en vers que sont les fables pour faire parler les divers protagonistes en accord avec ces caractéristiques. A part les deux vers du « gros blanc » que Héry veut faire parler français dans « Le meunier, son fils et l'âne »

« Papa, si ton zân' mert, au moins garde la peau,

Z'en prendrai des souliers ; porte-la cez Rambeau »

rien dans l'énonciation des personnages mis en scène – Libres, Noir, bazardière, « négresses », travailleurs de bande – ne permet de les identifier comme tels. On pourrait en dire autant de la fable « La tortue et les deux canards » dont les personnages – canards « érudits » et « noirs-commin' » – se prêtent pourtant

à la caractérisation langagière ; ou encore de la fable « Le rat de ville et le rat des champs » dans laquelle « li rat Salazi' et li rat Saint-Dinis » auraient pu être les porte-parole indiqués du créole urbain et rural. Mais tous ces personnages prononcent des énoncés indifférenciés qui ne renvoient pas à l'identification de leur énonciateur.

Sans minimiser la première expérience de mise en mots du créole par Héry, il est difficile de lui attribuer le rôle de fondateur du créole écrit, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ces premiers textes restent produits sous le signe du divertissement et du mimétisme, et ne sont pas porteurs d'une des grandes idées qui signalent les textes fondateurs de la plupart des langues : traduction des Saintes Ecritures et de la parole de Dieu, ou rédaction d'un texte juridique symbole du pouvoir de la loi, du père. On n'y décèle pas non plus la trace d'un travail de création d'une langue littéraire, ni celle d'une volonté d'invention d'une telle langue, soutenue par la conscience de la nécessité d'un tel projet. D'autre part, la macaronée (terme qui n'a rien de péjoratif) des *Fables* ne vise pas à instaurer un créole commun transcendant la diversité des usages, à la façon d'une *scripta*, système d'écriture commun aux variétés, qui aurait eu l'effet d'une véritable *koinè* établissant des ponts entre ces usages.

20. Focard ne reconnaît pas les emplois de « li » comme article et comme copule « verbe être » – emplois qu'il considère comme des mauricianismes – et ne l'admet que comme pronom (*cf.* fasc.1, note 23, B et C).

Selon Focard, l'article créole est « le (l) », « le cœr, lcœr » ; « non li vent , mais lvent » (p). Dans les textes qu'il transcrit, il préfère remplacer l'article défini soit par l'absence d'article « Fourmi ensembe grélé », soit par d'autres formes « son lés dents », « la gagne le coups », « l-zos », alors que Héry (1828 et 1849), Célimène (1850), Jacob de Cordemoy (1860) (« li boug », « li soir »), Vinson (1882) emploient régulièrement « li » comme article défini. Par contre chez Duclos et Legras (1882), cet emploi de « li » disparaît (la présence de « li » dans la chanson de Duclos « Li cœr n'a pas magasin » est liée au caractère stéréotypé du proverbe). En 1885, l'article « li » existe donc encore dans l'usage, simultanément avec la variante « le » et l'absence d'article, même s'il tend à être remplacé par ces deux dernières variantes ; c'est donc une variante en usage que Focard dénonce comme déviante et comme mauricianisme.

Les raisons invoquées pour le refus de « li » article relèvent typiquement du mode de fonctionnement puriste : il est exclu au motif qu'il est une intrusion du créole de Maurice.

21. cf. note 10. Héry a lui-même graphié *Ma-Véronique* dans la version originale de sa fable « La cigale et la fourmi ».

22. Il serait plus exact de distinguer *in* et *inn* sur la base de leur appartenance à deux catégories grammaticales différentes : *in* déterminant, *inn* numéral cardinal et pronom.

23. Focard semble hésiter entre deux orthographes : « *lavé (ou l'avai)* » noté de façon identique quelques lignes plus bas, et « *l'avé* » un peu plus haut (« *l'avé inne* » et ailleurs « *l'avé la misique* », ce qui ne l'empêche pas de marteler « Pour la vingtième fois, *l'avait* doit être remplacé par *l'avé* ou *l'avai* » (p.). La répétition de cette écriture ambiguë exclut la possibilité d'une erreur typographique.

24. Un des quatre principes que Focard juge essentiels pour écrire en « langaze créyole » (pour les trois autres principes, voir notes 28, 29, 30) : **écrire les mots suivant leur prononciation propre**. L'option d'une graphie phonétique est clairement affirmée, car elle présente l'avantage de la simplicité, et celui de « rendre fidèlement la pensée », « de traduire la pensée ». C'est au nom de la fidélité à la prononciation qu'il faut différencier l'écriture de *in* et de *inn*, et par là même distinguer l'article *in* du pronom *inn* (p.).

A propos de la consonne finale – l'un des points sensibles de l'orthographe créole – Focard insiste sur la nécessité de signaler sa prononciation, « qui doit résonner à l'oreille » (p.) par trois procédés différents : -soit par le redoublement de la consonne finale : *Batiss*, *zautt*, *voutt*, *in s'enmelerr*, ou *mêlere* -soit par un e final : *manze*, et non *manz'* ; *rode* et non *rod'*, -soit en ajoutant « h » : *çatt*, *çath*, *çate* ; *çouçoutt*, *çouçouth*, *çouçoute*

25. A rapprocher de *Saint'Izan'n* chez De Cordemoy, *A.R.*, art. cit., p.124.

26. En avançant le lieu d'origine du Breton Héry comme explication à son « créole des plus fantaisistes », Focard

fait fausse route : non seulement un adulte étranger peut parfaitement acquérir une ou plusieurs langues étrangères, mais de plus, l'histoire littéraire connaît de nombreux exemples d'écrivains non natifs d'une langue qui se sont installés dans une langue d'écriture étrangère ou autre accueillant leurs chefs-d'œuvre. Ce fut le cas, pour n'en citer que quelques uns, d'Elsa Triolet et S. Beckett en français, de F. Kafka, P. Celan et E. Canetti en allemand, de J. Conrad et V. Nabokov en anglais...

A l'inverse, le postulat que, seuls les locuteurs natifs de langue créole et ayant vécu sans interruption à La Réunion – puisqu'il conteste également le degré de compétence des Réunionnais Vinson et Legras – sont à même de parler et de décrire correctement le créole, n'est pas une garantie de compétence.

Dans le cas de Héry, arrivé dans l'île à 18 ans et ayant épousé une Créole, rien ne s'opposait, en principe, à ce qu'il maîtrisât le créole et à ce qu'il fût en mesure de publier son premier recueil de fables au bout de six ans d'exposition à cette langue et son second après 27 ans. On doit, toutefois, garder à l'esprit que le critère de la durée passée dans un pays n'est pas non plus un critère : on peut passer vingt ans à La Réunion et rester dépourvu de la capacité d'usage spontané du créole.

Par contre, c'est une tout autre question que de s'interroger sur ce qui peut amener un locuteur non natif du créole et d'un degré de compétence moyen en cette langue à l'écrire ou à la décrire. Et il n'est pas illégitime de se poser la question de savoir si un tel chercheur se sentirait suffisamment armé pour aborder avec le niveau de compétence équivalent, l'étude de langues comme l'anglais, l'allemand ou l'espagnol.

Focard, outre qu'il associe ici la maîtrise de l'orthographe à la maîtrise de la langue, ne fait qu'exprimer ce que d'autres et non des moindres ont exprimé à propos de la difficulté et de l'impossibilité pour un linguiste non locuteur de naissance dans une langue, d'accéder à une analyse fine de certains domaines complexes d'une langue (sur ces différents points, on pourra se reporter à l'article de Yves Dejean, « L'Archipel nous revient. Créolistes et données », *Etudes Créoles*, XXII, n° 2, 1999, p. 85-113), et il n'y a là rien d'un discours colonial. La recommandation de vigilance et de scepticisme vis-à-vis des premiers écrits créoles est un lieu commun. De même, ce n'est pas un secret que la lecture de certains corpus de travaux et certaines interprétations sur le créole de La Réunion prètent à sourire, par manque de compétence en créole,

de sensibilité aux variantes en usage, que ce soit dans le domaine des sons, de la grammaire interne ou des nuances lexicales.

La réaction de Focard a quelque résonance avec le jugement sévère de l'Antillais, Moreau de Saint-Méry, qui dès 1797 fustigeait « le premier texte haïtien » en ces termes : « Son baragouin ne passera pour du créol, qu'auprès de nos savans qui en introduisent un du même genre sur les théâtres, & qui persuadent aux Parisiens que c'est le véritable. », cité par Dejean, *art. cit.*, p.93.

Qu'on ne se méprenne pas sur l'intention de ces observations : elles portent sur le niveau de la langue et sur le degré de compétence d'un écrivain ou d'un chercheur dans la langue qu'il écrit ou qu'il décrit, et sont à distinguer du jugement qu'on porte sur l'essence d'une œuvre et de l'écriture d'un écrivain. Dans ce dernier domaine, il est clair que l'écriture se joue de l'état-civil et des frontières, et qu'attribuer aux écrivains une étiquette en fonction de leur origine ethnique et de leur lieu de naissance est la négation de l'idée de culture et du projet humaniste.

27. Référence à peine voilée à Vinson qui avait publié dans le *Bulletin de la Société des Sciences et Arts* de 1882 la lettre de Schuchardt et ses propres réponses en trois lettres (*cf. fasc.1, note 8*).

28. Deuxième principe de base pour une orthographe créole aux yeux de Focard : **rappeler dans l'orthographe, autant que faire se peut, l'étymologie des mots créoles dérivés du français**, ce qu'il fait ressortir en confrontant l'écriture de « mon sœr » issu de « sœur » et de « cère » issu de « chère ».

Plus loin, il rejette l'article « un » noté *ein* par Vinson et le corrige par *in* en raison de sa plus grande proximité avec son étymon « un ».

A l'évidence, Focard est à la recherche d'un équilibre entre le principe phonétique (note 18) et le principe étymologique.

29. Troisième principe dans l'établissement de la norme : **la référence à l'usage** (la « répétition »).

C'est l'usage – plus précisément celui des Noirs indigènes – qui, à ses yeux, fonde la norme. C'est à ce principe constant – la légitimité des mots doit être consacrée par un usage reconnu – qu'il s'adosse pour valider une forme plutôt qu'une autre. Sur ce point,

Focard semble s'inspirer des articles de l'Académie française rédigés en 1634.

L'usage est le critère d'une compréhension assurée : « Combien y en a-t-il [de mots] dans les fables et les chansons créoles imprimées, qui n'ont jamais été prononcés par nos indigènes noirs. Voilà pourquoi ils ne comprennent pas ces mêmes fables et ces mêmes chansons ». (p.). Si on ne peut que souscrire à cette proposition générale, on hésitera par contre à le suivre quand il élimine des mots comme *chagriner*, *hivernage*... Il est bien entendu difficile d'affirmer si « chagriner » en 1885 était une innovation instable ou une forme stabilisée, mais le choix que fait Focard de remplacer « çagrin' », dans le vers de Legras (p.) « Qu'ouc moin la fê *qu' çagrin'* à vous ? » par la tournure « Quouque moin la fê (ou quoué ça moin la fê) pour fê la peine à vous » ; ou encore par : « Comment que moin la pis fê la peine à vous. », ce choix n'est pas convaincant.

30. Quatrième principe fondamental : **la nécessité d'écrire pour être compris**.

Il appelle ceux qui écrivent le créole à faire des efforts « si nous voulons que nos lecteurs comprennent ce que nous avons écrit pour eux en notre patois » (p. et note 29 *supra*).

C'est pour aider à la compréhension qu'il faut renoncer aux apostrophes (p.) et éviter l'homographie en distinguant par l'écriture *cère* et *sær* [ser] ; *vi* pronom + *i* ne doit pas être confondu avec *vi* « vu », ni *s'en mêler* avec *sang-mêlé* (p.) et *voui* « oui » doit être distinct de *vou i*.

31. Plusieurs observations peuvent être faites sur cette approche du pronom personnel par Focard dans le passage allant de *A propos du mot moin* jusqu'à *li cær*. Ce n'est pas la prononciation de *moin* qui diffère, mais le pronom *moin* lui-même qui varie de forme -suivant sa combinatoire avec les marqueurs de Temps-Mode-Aspect:

moin + *i* > *mi* ; toué + *i* > *ti* , pour le « présent d'habitude »,

moin + *va* > *ma* ; toué + *va* > *ta*, pour le « futur », -et suivant sa fonction : *moin* peut être sujet : dans les phrases nominales (*moin lé fay*) ; avec un verbe au passé (*moin té sava, moin la travay*), ou objet : *zot i rod amoin* (selon Focard à *moin*). C'est ce que Focard a justement noté dans le parallèle avec les deux formes du pronom mauricien : *mo* (sujet), *moi*

(objet). Sans doute est-ce cette distinction qu'il a en vue empiriquement lorsqu'il parle de « place » ?

Les formes pronominales qu'il énumère ne sont pas anarchiques : *moïn, toué* sont, comme il l'a bien vu, les formes de base : *ma, moua, ta, toua* s'emploient avec verbe au futur ; *mi, ti* avec verbe au présent ; *me* renvoie peut-être au possessif de *m(e)* dans l'interjection fréquente *me n'ami* (p.), *mn'ami* (p.).

Mais Focard proscrit les variantes contractées *mi, vi, ma, ta...* qui, on le voit dans ses dialogues rapportés, s'implantent de plus en plus, et préconise les formes pleines des pronoms (p.) *mou y, vou y, moïn va, toué va*.

Son refus de certaines variantes et son embarras à démêler leur emploi lui font conclure, dans une logique puriste, à « une corruption du *langaze Bourbon* dont la responsabilité incombe à nos concitoyens natifs de la côte d'Afrique ».

32. Focard ne reconnaît pas « *vi* » pour deux raisons : par principe, la forme longue *vou-y* lui semblant préférable, à condition de ne pas être notée *voui* « oui » ; et *vi* traduisant « vu » serait un cas d'homographie, source d'ambiguïté.

33. Cf. note 32.

34. « Nounoute, romance créole » du lettré local Frédéric Legras, rapportée par H. Laray dans « Chansons créoles de la Réunion », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 1888-1892, t.7, p.146-152, ainsi que par Pooka, *Choses de Bourbon*, Port-Louis, 1888-1891, p.267-268, connaît de multiples versions ; celle qui sert de base à Focard n'est pas l'originale, ce qui explique certaines de ses remarques.

35. C'est assez exceptionnel pour qu'on le note, Focard consent ici une marge d'acceptabilité par rapport à la norme qui serait « en vrai créole » la forme pleine en *va*.

36. Focard s'attarde rarement comme ici sur le découpage des unités : *mou y mazine* et non *m'imazine*, *di à* et non *dia*. La segmentation qu'il propose est parfois incertaine : « malhère l'*arrive* » voisine avec « n'a pas *rive* malhère » (p.) ; de même, on trouve *cétin* à côté de *toué cé t'in faille créole* (p.), *cét-in* (p.), *ce t'in volère*.

37. A juste titre, Focard supprime l'apostrophe qui note l'élision et qui, par conséquent, n'a pas à signaler une catégorie inexistante ; par contre, il note, de façon inconséquente, le pluriel dans « *gagne le coups* », « *toutes magasins* », « *toute cabris* » face à « *toute poule* ».

38. Il serait plus exact d'analyser *poïn* et *pa* comme deux négateurs en distribution complémentaire :

- *poïn* employé avec *na* (variante de *nana* en contexte négatif), ce dernier dans ses deux sens :

1- de présentatif, en variation libre avec *la* [*na (la) poïn* marquant la non existence : *na (la) poïn liv pou lir*];

2- de verbe de possession [*li na(la) poïn in katsou*]

pa : employé partout ailleurs.

La formulation finale proposée par Focard « De miel vert *n'a pas* plis doux » était peut-être licite pour son époque. Mais le créole d'aujourd'hui distinguerait soit la non existence : « De miel vert *n'a (la) poïn* plis doux », soit la négation du prédicat adjectival : « De miel vert *la (lé) pas* plis doux ».

39. De façon pertinente, Focard observe que le lecteur entraîné à la lecture dans une langue ne tient pas compte de l'orthographe des mots qu'il lit, ne façonne pas sa prononciation sur la graphie, et corrige sa prononciation indépendamment de ce qui est écrit (p.). C'est en vertu de ce même processus que les élèves de l'École des frères, « rectifient tout naturellement par leur bonne façon de prononcer les mots employés » dans le conte écrit pourtant « dans un patois des plus fantaisistes ».

S'il est vrai qu'à la longue la prononciation peut s'aligner sur l'écrit, d'une façon générale, l'autonomie relative de l'écrit et de la langue orale laisse aux usagers la liberté de leur prononciation.

40. Il s'agit du récit de L-E Héry « Didier Maillot au tribunal de Monsieur Dupar » paru en 1856, à Saint-Denis, dans la troisième édition augmentée des œuvres de Héry sous le titre *Nouvelles esquisses africaines*. Schuchardt porta sur ce seul écrit en prose du fabuliste une appréciation plus favorable que sur ses fables, le jugeant « un excellent morceau de prose » (« Sur le créole de la Réunion », *Romania*, 44, 1882, t.11, pp.589-593). Mais même là, Héry ne trouve pas grâce aux yeux de Focard qui minore la portée du fabuliste en déplorant que son écriture fantaisiste ait déprécié la malice inventive des vrais créateurs du récit créole.

41. La Congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes, fondée en 1680 par Saint Jean Baptiste de la Salle, avait ouvert en 1817 dans l'île trois établissements d'enseignement gratuits, qui accueillait les enfants des familles peu aisées et les enfants d'origine métisse.

42. Les inconstances orthographiques de Focard traduisent à l'évidence ses hésitations, ses incertitudes, et la difficulté à se conformer à ses propres principes. Par exemple, son choix de prendre en compte la prononciation créole est légitime, il va jusqu'à noter les différences de timbre : « C'est l'avé qu'il faut et non l'avait... » (p.), la nasalisation : « dann », « trainn ». Dans plusieurs cas, on est en présence d'une graphie phonologique : « toué la fé », « li la fé travaye à moïn ». Mais parallèlement il met en avant la nécessité de marquer l'origine des mots, ce qui ne va pas sans incohérences, surtout quand il s'agit de mots grammaticalisés :

ex. *pends gare, n'a n'a, sa va*. L'étymon du premier mot est la locution verbale française « prends garde », mais Focard est conscient qu'en conservant cette graphie étymologique, d'une part, il tomberait dans le travers qu'il dénonce chez Héry (« il ne traduit pas sa pensée »), d'autre part, il s'éloignerait trop de la prononciation réelle [panga]. Alors, il opte pour une graphie intermédiaire, « *pends gare* », entre français et créole, qui, finalement, ne fait sens dans aucune des deux langues.

Fixé qu'il est sur la filiation, il est aveugle sur le mécanisme par lequel une locution verbale française « prendre garde » a cristallisé en créole une conjonction de subordination *panga* « de peur que », marquant une proposition circonstancielle de but : ex. *mèt son shapo panga va gagne koudsolèy*. Ce type de création par grammaticalisation est fréquent en créole : *bann* issu du nom français *bande* a évolué en morphème du pluriel. Il en va de même pour *aléoir*, *koméla*, *astér*... Cette fixation étymologique, en niant les figements résultant du travail de la langue, nie la diachronie endogène.

Ce genre d'approche est révélateur de l'ambiguïté d'une analyse oscillant entre d'une part la volonté de différencier et de singulariser « le patois » par rapport au français, dans le vocabulaire comme dans l'orthographe, et d'autre part le souci de ne pas trop l'en éloigner, car il faut éviter de l'autonomiser.

Mêmes constantes hésitations entre « la » et « l'a » comme marqueur du passé : nous *l'a* bien amisé- nou *la çante cabaré*(p.), li même *l'a* veni rode à moïn, vous *la parti* ; *la zire ziré, l'a bime* ; de même, il emploie

trois graphies différentes pour noter la copule : *lé, l'é, l'est* ; *minme* à côté de *mainme* ; *fame* à côté de *fâm.e*

Il n'observe pas toujours l'alignement sur la prononciation : on rencontre *caye* « caille », *travaye, miraye*, mais *faille*, sans doute pour mieux signaler une filiation française qui serait moins évidente sous la forme *faye*.

La notation du *e* final n'est pas régulière : *sauve* à côté de *viv, aranz* à côté de *manze, manz. rode in rob; même –mêm*(p.).

La simplification des groupes consonantiques en finale de mot fait voisiner *viv, rouve, montre*

Les pronoms personnels *vous, vou* connaissent deux graphies différentes : *vou* en combinaison avec «y» et «a» («vou-y», «vou a») et ailleurs «vous» : «*vous* l'a di à moïn», «*vous* la parti»

43. Cette traduction de *çansons cabarés* offre un exemple intéressant de va-et-vient et d'enchevêtrement entre le créole et le français.

Au point de départ, en créole, il y a le mot *kabar*, d'origine malgache : *kabary* (< arabe *khobar* « informer, dire) signifiant « assemblée publique » et « discours, palabre ». En effet, le mot *cabaret* français n'a jamais eu en créole les sens de « débit de boisson » et « de lieu où l'on se réunit pour boire et chanter, lieu de spectacle (café concert) ».

Il englobe la diversité des sens : réunion rituelle ; réunion festive accompagnée de chants et danses. (cf. L. Maillard, *Notes sur l'île de La Réunion*, Paris, 1862, p.315-316) : « Les réunions de Malgaches, qu'on appelle *kabars* ayant pour prétexte la mort d'un parent, ou la cérémonie de la circoncision, etc., se réduisent à des discours très longs [...]

@Les transformations sociales et économiques, notamment l'installation des catégories sociales les plus défavorisées dans les quartiers populaires des villes (les « camps), engendrent des changements dans les pratiques sociales : le *kabar* se rapproche de la ville, devient objet d'appropriation d'autres groupes sociaux ; sa partie festive, avec ses rythmes, ses mélodies, se dissocie progressivement de sa partie rituelle qui continue à se dérouler dans d'autres cadres et lieux (cf. le témoignage de L. Simonin (« Voyage à la Réunion », *Le tour du Monde*, 1861, p.275) : « Au Barachois, le dimanche, sur la place Candide, nègres de Zanzibar, Cafres, Mozambiques, Malgaches se livrent à leurs danses nationales [...] » Apparaît alors la nécessité de nouveaux termes pour désigner ces nouveaux objets du monde, ces nouvelles réalités. On a recours au mot « cabaret » dans ses avatars

graphiques (*cabaret, cabaré, kabaré, kabaret*), vraisemblablement dans un rapprochement favorisé par l'étymologie populaire et dans le souci de se démarquer de « *kabar* » marqué ethniquement. Cette convergence des deux formes phoniques de « *kabar* » et « *cabaret* », dépourvues pourtant de tout rapport étymologique, rappelle l'exemple souvent cité du mot *bad* qui en persan et en anglais signifie « mauvais ». Voir également la convergence fortuite entre *loulou* en créole, malg. *lolo* « revenant », et hind. *lulu* « lutin pour apeurer les enfants » (ce dernier sens est cité par A. Bollée d'après Baker dans *Fables de La Fontaine traduites en créole seychellois*, Kreolische Bibliothek, Buske, Hamburg, 1983, p.78).

On assiste alors à une réorganisation dans la distribution des sens, essentiellement prise en charge par l'extension de sens du terme « *kabaré* » :

1. réunion entre gens d'un quartier, en ville comme à la campagne, pour chanter et danser

2. puis par un développement métonymique, « *kabaré* » se met à désigner une partie de l'ensemble, i.e. « chanson maloya ». Cf. G. Fourcade, en 1930, dans *Sombrère et Cayamb*, « Pa Sucrodorze, vié cafre y sort là-bas pays Yambane » l'a transmise [la chanson] à son petit-fils Sicoc, qui énumère les marqueurs « mi danse maloya, mi chante kabaré, mi marche pié ni, mi conné tisane tambave, mi mange z'andettes... », (*Z'histoires la caze* [1930], rééd. Jeanne Lafitte, Marseille, 1976, p.100).

3. les *çansons cabarés* dans le sens de « chanson de table », « chanson de cabaret », que selon Focard ici, et Maillard, « les Noirs créoles d'un certain âge qui ont des souvenirs du temps de l'esclavage » répètent dans des réunions de voisinage, entre amis. Focard dans cette étude de 1885 fait état de chansons de ce répertoire composées uniquement avec des paroles en français prononcées en créole.

4. Cette variété de *cabarés* ci-dessus (3) a développé un genre de chanson mixte enchaînant après la partie en français une deuxième partie avec des paroles en créole sur un rythme de maloya, créant un syncrétisme musical (cf. note 43).

Ceci concorde avec les observations de Maillard en 1862. « Enfin, on la retrouvait (la musique), naguère encore chez les affranchis de 1848 sous forme de mélange de musique européenne et africaine » (Maillard, *op. cit.*, p. 312). « Les affranchis de 1848, les anciens esclaves, avaient formé une musique mixte (...) La mesure était irrécusable et l'on y trouvait

aussi le rythme et les parties accompagnées de la musique des Cafres » *ibid.* p.317.

5. *kabaré* sens de « servis kabaré », « soiré kabaré ».

On le voit, *kabaré* couvrait la totalité des emplois : d'une part, dans le sens de « réunion, festive et religieuse » ; d'autre part, dans le sens de « chanson ». Pour préciser à quel référent il s'applique et pour résoudre l'ambiguïté formelle entre les divers sens de *kabaré*, on a recouru à des syntagmes, à des composés comme *bal kabaré, soiré kabaré, shanson kabaré, servis kabaré*.

Dans l'usage moderne :

- *kabaré* et *çanson cabaré* ont disparu de l'usage courant sous la concurrence de *maloya*

-Le mot *kabar* s'est banalisé pour désigner un concert de musique traditionnelle, et même, par extension, de tout genre de musique,

-le mot *kabaré* s'est quasiment spécialisé dans le désignation de « servis kabaré ».

44. On reconnaîtra le maloya traditionnel « Valets, valets » popularisé par Firmin Viry, et que ce dernier présenta en 1971, lors de sa première interprétation publique, en ces termes : « in romanse pou la représion, in romanse si plantér La Rénon. [...] M'a reshant in ot romanse i vien pou dé siék omain passé. Le romanse dan le komansman lé an fransé, la finision nou lé an maloya konm dann kréol. Moin la repri sa [...] ».

On remarquera l'emploi du terme *romanse* qui en créole désigne généralement une chanson sentimentale, relatant une histoire d'amour malheureux et écrite en français, mais dans l'interprétation de Firmin Viry, *romanse* est synonyme de *maloya*

Cette « romanse » correspond au type de chanson mixte évoqué par Maillard (cf. note 42, 4). Les deux premiers couplets de « Valet, valet » sont chantés sur des paroles en français prononcées de manière créole, et la suite est chantée sur des paroles en créole. Les deux couplets en français sont généralement interprétés sur un rythme de valse plutôt lent auquel s'enchaîne la suite en créole sur le rythme ternaire propre au maloya, l'alternance rythmique accompagnant l'alternance de langues.

L'interprétation de F. Viry diffère très peu de la chanson rapportée par Focard, comme on peut le voir :

Si nous- z-avé gagné l'oiseau

Sifi d'arzan pour mon voyaz et pour mon arrivée

Trois plats- z- à tab

Et- t-in pizeon blanc,

Siffit d'arzent pour mon diner
Et pas sitôt la belle perçoit,
Sapeaux z-en mains-in pour mé salier
Nou l'atandi le roi dan nos boi,
La rène v'arivé
Le vin qui brile moïn lé dans mon verre,
Bon dié la di mon zanfan boir pa

45. En 1654, Antoine Thoreau, dit Couillard, colon français à Fort-Dauphin, fut déporté à l'île Bourbon qui avait déjà connu un premier débarquement de mutins en 1646. Accompagné de sept autres Français et de six Malgaches, il y fut laissé quatre ans jusqu'à ce qu'un vaisseau les conduise en Inde où les Malgaches furent « offerts » au Président à Madras (J.M. Filliot, *La traite des esclaves dans les Mascareignes au XVIII^e siècle*, O.R.S.T.O.M., Paris, 1974, p.24). Thoreau a rédigé un mémoire relatant ses aventures (*Sous le signe de la Tortue. Voyages anciens à l'île Bourbon (1611-1725)*, 3^e éd., Saint-Denis, 1970, p.29-33).

46. L'activité à laquelle vient de se livrer Focard est, en fait, une tentative de normalisation du créole de 1885, sur laquelle on peut faire quelques observations générales :

Face à la diversité du langage qui, s'il continue d'intégrer de nouveaux usages, se dégradera davantage, Focard cherche à réduire la variation en délimitant le contour d'un espace contenant « le vrai et bon créole ». Il s'attache à définir une norme fondamentalement prescriptive, qui plus est, dans une optique toute puriste (« On parlait mieux autrefois »), voire intégriste.

Autant sont légitimes son désir d'homogénéisation et d'une certaine stabilité de la langue, ainsi que son souci d'améliorer la qualité de la langue et d'élaborer une orthographe plus rigoureuse et cohérente, autant sont inacceptables l'exclusion de certains usages et la mise à l'écart de pans entiers de la langue déclarés déviants par des jugements de valeur et d'autorité.

A la créativité mouvante de la globalité du langage créole (sans guillemets), il substitue la fermeture sur une variété qui incarne à ses yeux, le modèle du bien parler, et qu'il caractérise comme « le vrai, le véritable, le bon patois de Bourbon (p.) ».

Les références de Focard au vrai créole ne sont pas adossées à la langue du poète de notoriété classique – Héry –, ni à la langue fossilisée des petits Créoles, peinant à mémoriser des faits de langue moribonds et grotesques, ni à celle des immigrants. Le bon usage de Focard renvoie constamment aux pratiques des vieux

Créoles, des « Noirs indigènes, et surtout des négresses indigènes » (p).

C'est, donc, dans le *langaze payé créyole*, sur la base de son historicité, mais aussi de la vitalité et de l'esprit de ses locuteurs qu'il définit le bon usage, la norme, même si on peut observer une certaine contradiction dans le fait d'affirmer, d'une part, que le créole est tout français, qu'il descend directement du français et, d'autre part, de prendre comme modèle de vrai créole la variété qui n'est pas la plus proche du français. Ainsi, il est piquant d'observer que les rectifications apportées par Focard et Jacob de Cordemoy au créole de Héry vont dans le sens d'une moindre francisation et d'un alignement sur le créole qu'on désigne aujourd'hui comme basilectal (cf. note 14).

47. On peut suivre tout au long de la monographie de Focard le trajet du mot « créole » sous la plume de l'auteur, dans ses diverses applications :

Lorsqu'il est employé pour caractériser les hommes, les habitants de l'île, « créole » signifie né dans l'île, natif du pays, par opposition aux natifs d'ailleurs que l'auteur désigne soit comme « nos compatriotes naturalisés » et « nos concitoyens natifs de la côte d'Afrique et de Madagascar », soit comme « Européens », soit comme immigrants. Une première distinction : *créole-non créole* opère donc suivant le lieu de naissance et en dehors de l'origine ethnique. La deuxième distinction opère suivant la citoyenneté, entre d'une part les concitoyens (créoles et non créoles) et d'autre part les « nouveaux immigrants » – dans la langue populaire de l'époque, les « contre-nations ».

Ainsi, le terme « créole » chez Focard couvre un ensemble qui va des « Noirs créoles, Négresses créoles ou Noirs indigènes », aux « Créoles de bois » en passant par « les petits Créoles, élèves de l'Ecole Chrétienne », « un petit Créole malgache, franco-hova ou sakalave », et par l'auteur lui-même. Focard recourt à sa qualité de créole natif face à l'Européen Héry, comme argument d'autorité pour prouver sa prévalence en créole et légitimer la qualité de sa langue. C'est aussi cette connaissance de la langue qui fait la différence entre les juges créoles et leur collègue « européen » (p.).

Les termes « Créoles de bois », « petits Créoles » sont apparemment préférés par l'auteur à la dénomination officielle ancienne de « pauvres Blancs » pour désigner la catégorie sociale des descendants d'anciens propriétaires, devenus petits propriétaires ou sans terre, qui habitaient d'abord tous les quartiers de l'île avant de s'installer sur les terres en altitude, recevant

alors le nom de « Blancs des Hauts » et « Créoles des Hauts » et à partir de 1838, celui de « petits Blancs ». Nous n'avons pas retrouvé la première utilisation de l'ethnonyme « créole de bois » utilisé avec insistance par Focard pour cette catégorie sociale. L'adjonction de « bois » par Focard remonte peut-être à l'utilisation du terme « Loups des bois » par Antoine Boucher dans son « Mémoire d'Observations » (différent du célèbre *Mémoire pour servir...*), terme qu'il explicite ainsi : « Il en est plusieurs d'entre vous que l'on nomme vulgairement *Loups des Bois*, mais c'est pour deux motifs différens : les premiers sont ceux qui y travaillent beaucoup, dont le nombre est par malheur bien petit, et les autres, dont le nombre est presque général, parcequ'ils y dévorent tout. » (A. Boucher, *Recueil trimestriel de Documents et de Travaux inédits pour servir à l'Histoire des Mascareignes Françaises*, janvier-mars 1941, tome V, p. 297) ; à moins que Focard associe son appellation aux colons « fugitifs de bois » (*kivis*) qui se réfugiaient dans les bois par peur de représailles, ou plus simplement au mode de vie des « habitants » qui se nourrissaient essentiellement de pêche et de chasse. Que ce soit dans leur fonction de réserve de nourriture ou de refuge contre l'administration, les bois, de toute façon, désignaient des lieux délictueux. De tels composés étaient courants dans la terminologie coloniale : « Nègres des bois » pour les « Bush Negroes » du Surinam, « nègres de montagnes » (cité d'après Fillot, *op. cit.*, p.31). Ce dernier terme est souvent utilisé dès 1694 à Bourbon (J. Barassin, *Bourbon des origines jusqu'en 1714*, 1953, p. 122).

La désignation « criole batate », usuelle chez Héry, en référence à la nourriture des petits Créoles, ne semble pas avoir la faveur de Focard, qui conteste l'application que fait Héry de l'adjectif « lourd » à leur endroit dans le vers « L'était lourd comme criole batate. » : « Le mot *lourd* ne s'emploie pas en pareil cas, surtout lorsqu'il s'agit des "créoles de bois" et non "crioles" qui ne sont jamais lourds, étant des hommes fluets, secs, nerveux » (p.), alors qu'il est clair que Héry par *lourd* veut dire *lourdaud*.

.Selon Focard, pour la langue, c'est par le *langaze créyole* ou *langaze payé Bourbon*, qu'on s'exprime en *créyole* ou *cryole*. La qualité de locuteur créolophone est une nécessité pour bien écrire le patois, mais non une condition suffisante. Il y a des degrés dans la maîtrise du patois, comme le montre Focard dans « les redressements de langage » qu'il administre à ses compatriotes lettrés.

A l'opposition centrale traditionnelle déjà soulignée par Vinson : créole = langue d'oralité, balbutiée, sans règle / français = langue d'écriture, codifiée, Volsy Focard ajoute le doublet opposant langue éclatée, multiforme du créole, à la langue homogène et stable qu'est le français, opposition sous-tendue ainsi que le doublet : langue interne, langue de « la petite patrie au parfum du terroir et objet du patriotisme créole ». / langue externe, langue de « la mère-patrie »

NOTES SUPPLÉMENTAIRES POSSIBLES :

Page 6. « MM. les Hovas et MM. les Macouas » : on peut voir dans cette adresse aux nouveaux affranchis et nouveaux citoyens, ainsi que dans celles qui lui sont apparentées par le ton, « MM. les Noirs et mes dames les négresses » (p.), « MM. nos concitoyens, natifs de la côte d'Afrique » (p.), « MM. les Indiens et MM. les Chinois » (p.), un de ces *foutans* caractéristiques du style de Focard et de l'état d'esprit ambiant qu'il a dépeint dans son volume « *Dix-huit mois...* », *op. cit.*, p.328. On se demandait « si vraiment ces esclaves de la veille allaient devenir, du jour au lendemain, et de par le décret d'émancipation, des électeurs et des éligibles ». Ces derniers étaient le thème de prédilection des caricaturistes de l'époque, représentant les nouveaux affranchis et nouveaux citoyens en tenue d'apparat.

Esquisse biographique - Par Monique Payet

Son nom est l'objet d'approximations de la part des chroniqueurs qui ont associé Volsy à Volsy Focard par un tiret pour en faire un patronyme. En fait, Eugène et Volsy sont les prénoms de celui qui dès 1862 et pendant de longues années tint la plume comme secrétaire des séances de la Société des Sciences et Arts (cf. fasc.1, Auguste Vinson, « Les origines du patois de l'île Bourbon », note 4).

Il occupa successivement le poste de Greffier en chef de la Cour d'Appel, de Secrétaire du Procureur Général, d'Administrateur, puis de Chef du secrétariat de l'administration de la Justice.

Comme la plupart de ses congénères intellectuels de cette fin du XIXe siècle, Volsy Focard fit œuvre de poète, d'historien, de naturaliste et de chroniqueur de l'actualité locale.

Il compte parmi les premiers membres de l'équipe constituée par Antoine Roussin, pour collaborer au travail autour de l'Album de l'île de la Réunion (1re éd.1860-1869, Imp. A. Roussin, Saint-Denis ; 2e éd. 1879-1883 ; rééd. Jeanne Lafitte, Marseille, 1975, (à partir A. R., rééd.).

V. Focard est davantage connu pour la présente étude et pour son travail d'historien, ouvrages dans lesquels il fait preuve d'un souci du détail et d'une exactitude scrupuleuse voire tâtilonne. D'autres aspects de son style se font jour à travers ses descriptions de scènes pittoresques des quartiers populaires de la capitale comme « L'Etablissement de la Providence » A.R [1862], rééd., vol.III, p.126-128, ou « La Rampe-Ozoux », où il saisit avec humour « ce monde de blanchisseurs et de blanchisseuses agitant leurs bras comme des noyés en détresse », *ibid.*[1867], 1975, vol.IV, p.45-48.

Certaines de ses notices destinées à l'A.R. ou au Bulletin de la Société des Sciences et Arts (à partir B.S.S.A.) et revêtant un aspect technique mêlent minutie et sensibilité, comme en témoigne cet extrait de « L'oiseau-de-la-Vierge : « Il y a dans sa voix plaintive et doucement émue, un je ne sais quoi qui va jusques à l'âme, surtout au soleil couchant, où il semble dire un dernier adieu au jour qui s'éteint... Quand son dernier chant finit, le dernier écho du bois se tait » (A. R., [1860], rééd., vol.II, p.25-27).

Volsy Focard est l'auteur d'une œuvre poétique d'inspiration romantique, porteuse d'une certaine originalité par rapport à ses prédécesseurs. On peut citer ses poèmes :

- « Paysage », A. R., [1862], rééd., vol.II, p.20-21 ;

- « Au jardin du roi », B.S.S.A.,1864, p.73-75 ;

- « Un lever de soleil à Salazie », A. R., [1863], rééd., vol. III, p.107-110 ;

-ainsi que deux pièces de poésie, «Petite fleur, Petit enfant », B.S.S.A., 1875, p. 269-270, et une élégie, « Tristesse d'Imouze, jeune madécasse amenée à l'île Bourbon », B.S.S.A., 1865, p.130-134.

Il s'essaya à la prose dans deux nouvelles : « Les idées de Monsieur Fanchin », B.S.S.A., Année 1874, p. 62-72, et « Le chat du Père Vérignac » (Fantaisie créole), B.S.S.A.,1871, p.97-104, dans laquelle figurent quelques phrases en un créole de fantaisie prononcées par les personnages.

Il a transcrit les deux chansons populaires qui clôturent la présente monographie, « Malhère l'arrive à moïn » et « Çanson Pa Félis ».

Affichant un désir constant d'apporter son témoignage sur les événements de la vie locale, Volsy Focard s'est surtout attaché à décrire la période agitée qui suivit l'Abolition, dans quelques études historiques :

- « Les troubles de Saint-Louis en 1848. Extrait d'une histoire inédite », récit détaillé du soulèvement de 1848 à Saint-Louis, B.S.S.A., 1862-1863, p.7-20 ;

- Dix-huit mois de République à l'île Bourbon, 1848-1849, Lahuppe édit., Saint-Denis, 1863, volume qui « retrace des événements dont le souvenir est encore chaud dans le pays », à savoir la question de l'indemnité, l'immigration, la représentation locale à l'Assemblée législative, et les conséquences de l'extension du suffrage universel aux nouveaux citoyens.

Dans « Les travailleurs indigènes », B.S.S.A.,1865, p.62-72, il traite des conséquences de l'emploi de la main d'œuvre étrangère sur l'économie de La Réunion.

Il livra ses réflexions sur l'affaire Monnet dans son intervention « Un charivari historique », B.S.S.A. 1867, p.120-130, et décrit l'une des « vilaines choses de l'esclavage » dans « Le chabouc », B.S.S.A., 1869, p.20-25.

Il s'est adonné à l'histoire naturelle en rédigeant notamment une étude « Introduction et fécondation du vanillier à l'île Bourbon », B.S.S.A., 1862, p.221-235, reprise dans A.R., [1863], rééd., vol.III, p.17-20 sous le titre « Le vanillier-la vanille », par laquelle il entendait réparer l'oubli dont était victime Edmond Albius. C'est ainsi que dans l'Album, il plaça le portrait de l'ancien esclave à côté de celui de l'introducteur des boutures de vanille dans la Colonie, le capitaine de vaisseaux Philibert. Rappelons qu'en 1855 au moment de la condamnation d'Edmond Albius aux galères, Volsy Focard fut aux côtés de Bellier et de Lépervanche-Mézières pour défendre l'ancien esclave contre les allégations du botaniste Richard qui prétendait lui avoir enseigné la technique de la fécondation artificielle de la vanille (Mémorial de la Réunion, t.3, 1849-1882, Australe Editions, 1980, et A.R., [1863], rééd.,vol.III, p.17-20).